



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Les efforts d'aide au développement aujourd'hui – Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion de la Journée des Nations Unies	1
L'avenir de nos monnaies – Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à la tri- bune du Centre d'Accueil pour l'Europe Unie	6
Messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement	14
La conjoncture actuelle de l'économie luxembour- geoise et prévisions pour 1981	17
Le Conseil Européen à Luxembourg les 1 ^{er} et 2 dé- cembre	20
Remaniement ministériel à Luxembourg	24
Le dialogue Euro-Arabe à Luxembourg	26
La réunion de Madrid de la CSCE	27
Evolution du nombre et de la structure des Banques à Luxembourg	31
Nouvelles diverses	33
Chambre des Députés	36

6/80

Novembre-Décembre 1980

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Les efforts d'aide au développement aujourd'hui

A l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée des Droits de l'Homme, l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies avait organisé le 10 décembre 1980 une séance commémorative au cours de laquelle un discours sur le thème «Les efforts d'aide au développement aujourd'hui» a été prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours :

« Les efforts d'aide au développement aujourd'hui »

Comme l'on dit, et qu'on a souvent raison de dire beaucoup de mal de l'époque à laquelle nous vivons, il faut cependant créditer celle-ci d'avoir pris conscience de la solidarité humaine sur le plan mondial en inventant et en pratiquant le concept d'aide au développement. Ce n'est pas que cette prise de conscience soit toujours suffisante ou désintéressée. Dans l'ensemble toutefois elle marque un progrès de civilisation remarquable et l'accès à un humanisme collectif et universaliste. L'élan de cœur dont procède cette aspiration se heurte néanmoins à des réalités économiques et matérielles autant que psychologiques, qui n'ont pas manqué d'éclairer différemment, suivant les époques et l'évolution générale, les priorités de cette aide.

Après 30 années d'aide au tiers monde, la continuation et l'extension de celle-ci paraissent entravées. Ses succès sont discutés, ses perspectives d'avenir décrites comme sombres au fait que les mécanismes de transfert de ressources sont enrayés. Cela malgré le fait que l'ordre de grandeur des moyens mis en œuvre par la Communauté internationale n'ait cessé de croître.

L'aide au tiers monde est à une croisée des chemins.

Au seuil de la présente décennie, les pays en voie de développement doivent relever un double défi. D'une part ils doivent s'efforcer de se maintenir sur la voie du progrès économique et social, bien que le climat international soit beaucoup moins propice qu'il y a dix ans. D'autre part ils doivent s'attaquer avec la collaboration des Etats industrialisés aux problèmes des 800 millions de victimes de la pauvreté absolue.

C'est pourquoi le moment est propice de faire le point sur les efforts en cours concernant le développement dans le Tiers Monde. En effet la situation préoccupante des pays en développement dans une économie mondiale dépressive s'accroît. Depuis quelques mois les discussions et négociations concernant le sujet ont été reprises avec intensité dans les enceintes internationales. Au niveau national un débat a été consacré par la Chambre des Députés à l'ensemble de ces problèmes dans la perspective luxembourgeoise le 30 octobre dernier à l'occasion d'un projet de loi relatif à notre apport au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale.

Je félicite votre association de participer activement à une prise de conscience du public plus nécessaire que jamais.

Je me propose de commenter en premier lieu l'état de la situation en développement dans le monde (A) et des réponses que le système des Nations Unies compte y apporter (B).

Dans une deuxième partie je reviendrais sur les efforts déployés en la matière par la Communauté Européenne (A) ainsi que ceux que notre Gouvernement compte entreprendre (B).

Je terminerai par une appréciation générale de la lutte contre la faim dans le monde.

I. Les réponses du système des Nations Unies face aux problèmes de développement accrus

A. La situation dans le monde

a) La dernière décennie a été marquée par une série de perturbations économiques: ralentissement notable de la croissance des pays développés, doublé de taux élevés d'inflation, hausse spectaculaire du prix du pétrole brut et ses multiples répercussions. Les pays en développement importateurs de pétrole, déjà durement touchés par le renchérissement des biens d'équipement et des denrées alimentaires importés, connaissent une nette détérioration de leurs termes d'échange.

Les efforts d'adaptation des pays en développement à climat international nouveau ont été considérables, dans le domaine du budget, de la monnaie et des taux de change. Le coût économique et social a

cependant été élevé : ralentissement économique donc du rythme de développement et surtout accumulation de la dette.

Le Rapport 1980 de la Banque Mondiale signale que la dette contractée par l'ensemble des pays en voie de développement a quintuplé en valeur réelle de 1971 à 1978, passant de 64 à 318 milliards de dollars. Le service de la dette et le remboursement du capital sont couverts déjà pour plus de la moitié par les recettes d'emprunts nouveaux des pays concernés.

b) A l'orée d'une nouvelle décennie les prévisions s'assombrissent encore : nouvelles flambées des prix pétroliers, ralentissement du commerce mondial. Les pays industrialisés en lutte avec l'inflation, le chômage et la récession ont limité leur demande d'importation des pays en développement. Les déséquilibres de paiements sont énormes : face au 115 milliards de dollars de surplus des pays exportateurs de pétrole s'accumulent des déficits de 50 milliards de dollars pour les pays industrialisés et 70 milliards de dollars pour les pays en développement importateurs de pétrole. Pour 1981 le Fonds Monétaire International prévoit que les pays pauvres accuseront un déficit cumulatif de leurs balances courantes de 80 milliards de dollars. La Banque Mondiale estime que dans les 5 années à venir la croissance économique dans ces pays tombera à 1,8%, de 3,1% dans les années 60 et 2,7% dans les années 70. Pour 1,1 milliard de personnes dans les pays les plus pauvres, cette croissance sera inférieure à 1%. Leur revenu moyen par tête, actuellement en dessous de 220 dollars par an ou 18 francs luxembourgeois par jour, n'augmentera que de deux à trois dollars par an en moyenne jusqu'en 1985. Pour 141 millions d'êtres humains vivant dans les régions sub-sahariennes en Afrique, le revenu moyen risque même de se détériorer, alors qu'il n'atteint pas 10 francs par jour par individu dans certains pays.

Pour financer leurs déficits les pays pauvres réduisent leurs importations et essayent d'augmenter leurs exportations. Ces efforts doivent cependant être supportés de l'extérieur aussi bien par un transfert de flux financiers que par un ensemble de mesures concrètes d'adaptation de la structure de l'économie mondiale, c'est à quoi s'attaquent entre autres les organismes financiers rentrant dans le système des Nations Unies.

B. Les réponses du système des Nations Unies

a) Au cours des années 70, les pays en développement ont réclamé de plus en plus l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le dialogue Nord/Sud prit forme et aboutit à un des résultats limités ou inachevés. Au-delà de la conférence de Paris des progrès ont été réalisés dans différentes enceintes.

Ainsi un accord a pu se faire :

— sur une certaine forme d'allègement généralisé de la dette au profit de quelques pays parmi les plus pauvres;

- sur le contenu de codes de conduite à caractère facultatif pour les transferts de technologie et la réglementation des sociétés transnationales;
- et sur la création d'un fonds commun visant à stabiliser les produits de base exportés par les pays en développement.

Certains progrès ont été également accomplis à propos de la conclusion des négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round. Dans les domaines de l'industrialisation, la réforme du système monétaire international et le nouveau droit de la mer, les négociations continuent. En mars 1980 enfin, la Commission Brandt, c'est-à-dire une commission indépendante chargée d'examiner les problèmes de développement, composée de personnalités éminentes venant de quatre continents et présidée par l'ancien chancelier Willy Brandt, a déposé son rapport sur le développement dont les conclusions et recommandations alimentent les débats en cours.

Le rapport définit une approche globale d'une relance et d'un perfectionnement social de l'aide et culmine dans la proposition de l'organisation d'un Sommet, c'est-à-dire d'une conférence internationale au plus haut niveau.

Au sein des Nations Unies l'Assemblée Générale avait été convoquée en session spéciale du 25 août au 13 septembre afin « d'évaluer les progrès réalisés dans l'instauration du nouvel ordre économique international ainsi que les mesures appropriées pour promouvoir le développement des pays en développement et la coopération économique internationale ».

Cette session a permis de mettre au point les textes pour une stratégie internationale de développement des Nations Unies. Ces textes engagent les Etats pour les 10 années à venir. Ils recouvrent non seulement des buts et objectifs, mais précisent des mesures politiques à prendre afin de mettre en œuvre ces objectifs. Ces mesures englobent toutes les facettes de la vie économique, l'énergie et le monétaire, le commerce et l'industrialisation, la coopération financière et technique, l'alimentation et l'aide en cas de catastrophe. Elles s'étendent même à des domaines tels que le développement social, l'habitat, l'environnement, la science et la technologie.

Outre ces engagements à long terme, la session extraordinaire s'est prononcée sur des mesures immédiates en faveur des pays les plus gravement touchés par la crise économique actuelle.

Finalement, la session devait proposer des procédures et un ordre du jour des négociations globales concernant la coopération économique internationale pour le développement soit une reprise d'un dialogue Nord/Sud au niveau d'une conférence mondiale. A propos de ces procédures, sous lesquelles se cachaient aussi des questions de fond et de responsabilité, un désaccord se manifesta entre les groupes d'Etats engagés. Les pays en développement entendaient donner une compétence générale et absolue à une telle conférence où ils disposeraient d'une majorité automatique. Les pays industrialisés refusent une politisation des enceintes techniques et spécialisées

comme le GATT, le FMI, la BIRD, etc. Ils entendent préserver leur responsabilité, leur autonomie de décision et leur efficacité. Un compromis yougoslave a pu être accepté par 151 Etats membres. Actuellement l'Assemblée Générale essaie de rallier encore notamment les Etats-Unis, que pourront suivre la République Fédérale Allemande et le Royaume-Uni sur ce compromis afin de pouvoir entrer dans l'établissement d'un ordre du jour permettant le début de ces négociations globales et mondiales dès 1981.

bb) Les agences spécialisées des Nations Unies, qui constituent donc le principal enjeu des négociations politiques qui se tiennent au siège de l'ONU à New York, à savoir le FMI et le groupe de la Banque Mondiale, viennent de tenir leur assemblée annuelle à Washington. M'exprimant au nom des neuf Etats membres j'y ai déclaré que «les institutions internationales doivent réfléchir de manière continue à leur rôle et elles doivent faire preuve de souplesse pour rester efficaces . . . ». J'ai souligné aussi «que les institutions de Bretton Woods, qui ont été durant 30 années, les principaux véhicules de l'aide multilatérale dans le monde, ont démontré une richesse d'imagination et une faculté d'adaptation remarquables». Elles ne pourront remplir leur rôle d'une façon constructive que si elles respectent l'impératif primordial du maintien, voire du renforcement de la crédibilité financière et de l'autorité du Fonds et de la Banque.

Le Fonds Monétaire International, bien que son objectif fondamental soit de contribuer à la solution des problèmes de balance de paiements, est de plus en plus sollicité pour greffer sur ses initiatives une prise en considération des impératifs de développement.

Il a été proposé de permettre un accès accru aux ressources du Fonds et pour des périodes plus étendues. A cet effet, il pourra lever des moyens supplémentaires par voie d'emprunts sur le marché.

Cet effort accru doit être destiné à assouplir les sacrifices requis par les ajustements à entreprendre par les pays déficitaires, tant du côté de la demande, que du côté de l'offre.

En dehors de cette possibilité et pour soutenir cette activité d'assistance accrue, le Fonds doit se procurer d'autres ressources additionnelles à caractère statutaire, notamment par le biais d'un nouveau relèvement des quote-parts des Etats membres. La canalisation efficace des flux internationaux par le Fonds dans une mesure importante conditionnera le déroulement régulier du processus entier de recyclage, tant public que privé.

On a souvent évoqué d'autres formes d'intervention des deux organismes dits de Bretton Woods (Fonds Monétaire et Banque Mondiale) en rapport avec ce que l'on appelle le recyclage des pétrodollars. Les non-initiés se demandent sans doute ce qui se cache derrière ces vocables ?

J'ai déjà dit que les pays producteurs de pétrole réaliseront au cours de 1980 des excédents de leurs balances de paiement avec le reste du monde de l'ordre de 115 milliards de \$ USA. La contrepartie

de ces excédents est représentée par les déficits de balances de paiement des pays consommateurs de pétrole, qu'ils appartiennent au groupe des Etats industrialisés ou à celui des Etats en voie de développement. Je rappelle que la Communauté Economique Européenne dans son ensemble est également déficitaire. Ces déséquilibres, d'un ordre de grandeur exceptionnel, devront être corrigés à la longue par une évolution plus équilibrée des échanges de biens et de services. En attendant, des transferts de capitaux doivent intervenir, notamment des placements à court ou à long terme des pays producteurs de pétrole dans le reste du monde.

A propos de ces opérations de transfert le système bancaire international joue évidemment un rôle primordial. Effectivement par suite du premier choc pétrolier le système a fonctionné sans heurt et l'affaire a été maîtrisée. Mais l'endettement actuel, notamment des pays en développement, pose des problèmes de risque et de liquidité qui limitent et inhibent le fonctionnement des circuits. On revient alors à l'aide pure et simple. Sur ce point j'ai eu l'occasion de souligner à Washington que l'aide au développement n'est plus exclusivement le devoir des pays industrialisés, mais que les pays producteurs de pétrole devraient assumer une plus grande part de cette aide pour la réalisation d'objectifs pacifiques et sociaux.

Quoi qu'il en soit, en considération des moyens d'enquête et de contrôle, dont disposent les organismes de Bretton Woods, d'aucuns ont proposé des opérations conjointes des organismes officiels et privés.

Je n'entre pas dans le détail, d'autres formules diminuent les risques de l'opération.

Qu'il me suffise de dire que la Communauté Economique Européenne pourra jouer un rôle d'intermédiaire et de catalyseur à propos du recyclage, ne fût-ce que par l'émission d'emprunts communautaires libellés dans des monnaies attrayantes. Pourquoi pas l'ECU ?

II. L'action pour le développement en Europe : La CEE et le Luxembourg

A. La convention de Lomé

Si les exigences d'ordre moral restent primordiales pour décider les Européens à agir dans ce domaine, le souci du maintien de la paix, particulièrement vif en Europe, ne justifie pas moins l'attention que la Communauté porte au Tiers Monde. A cela s'ajoute que le degré de dépendance de la Communauté en matière économique est plus élevé que celui d'autres grandes puissances industrielles.

En matière énergétique la dépendance se situe toujours à plus de 50% malgré les efforts d'économie et de substitution. Pour de nombreuses matières irremplaçables pour le maintien de notre niveau de vie nous dépendons pour plus de 90% d'importations des pays en développement. Finalement, les marchés du Tiers-Monde absorbent trois fois plus d'exporta-

tions de la Communauté que les Etats-Unis et cinq fois plus que les pays de l'Est. Deux tiers des ventes des Neuf aux pays en développement se composent de biens d'équipement.

Pour des raisons historiques, la Communauté accomplit un effort spécial en faveur d'un certain nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les Etats ACP. Mais au-delà il y a lieu de mentionner 1) le système des préférences généralisées, qui favorisent l'industrialisation des pays du Tiers-Monde en leur offrant un accès privilégié sur les marchés des pays industrialisés, 2) l'aide alimentaire et l'aide d'urgence destinées à faire face à des problèmes aigus de sous-alimentation, 3) la coopération financière et technique avec les pays en développement qui ne sont pas associés par une convention, 4) les accords commerciaux, notamment avec les pays de l'Asie, d'Amérique Latine et du Sud de la Méditerranée.

Le noyau de l'aide communautaire cependant constitue l'actuelle convention dite de Lomé II que notre Parlement vient d'approuver le 2 juillet 1980 et dont je rappellerai brièvement les caractéristiques prééminentes:

- l'existence d'institutions communes, notamment au niveau parlementaire et ministériel, permettant un dialogue permanent et sans cesse renforcé;
- un mécanisme financier de stabilisation des recettes d'exportation provenant de la Communauté. Le «Stabex» qui fonctionne comme une assurance contre les mauvaises années couvre 44 produits de base et un système de même inspiration fonctionne pour certains minéraux;
- la coopération commerciale garantit la libre entrée au Marché Commun sans réciprocité à plus de 99,5% des produits exportés par les Etats ACP. Pour le sucre la CEE offre une garantie d'achat au prix offert aux producteurs européens;
- la coopération industrielle et agricole vise surtout la prospection de l'énergie, les énergies nouvelles, les transports maritimes et la pêche. L'agriculture et le développement rural utilisent actuellement quelque 40% des crédits du Fonds Européen de Développement, le FED;
- la coopération financière et technique par le biais du FED et de la Banque Européenne d'Investissement engage au total quelque 7,5 milliards de dollars dans les années 80 à 85. Plus de la moitié sera versée sous la forme de dons.

Dans toute la panoplie que je viens d'énumérer, le Luxembourg assume sa part des responsabilités au-delà des efforts propres qu'il entreprend d'une façon indépendante.

B. Le rôle du Luxembourg dans l'aide au développement

a) Je voudrais d'abord citer la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1979: «Le Gouvernement affirme son ouverture vis-à-vis des préoccupations légitimes du Tiers-Monde».

Fidèle aux engagements pris, le Luxembourg entend participer pleinement aux efforts qu'entreprend actuellement la Communauté des Nations en faveur d'un ordre économique international plus juste et plus équitable, entre pays riches et pays pauvres.

b) A l'Assemblée Générale 1980 des Nations Unies, placée sous le signe du dialogue Nord/Sud, le Luxembourg, exerçant la présidence dans les Conseils, a été le porte-parole des Neuf.

c) Cette volonté d'adopter une approche positive face aux besoins croissants des pays en développement se vérifie dans d'autres enceintes internationales. Une filiale de la Banque Mondiale, l'Association Internationale pour le Développement ou IDA prête sans intérêts aux pays les plus démunis. Elle est la plus importante source individuelle de prêts concessionnels du monde. Très tôt dans les années soixante le Luxembourg s'est rangé aux côtés des nations qui participent au programme de l'IDA. Dernièrement nous avons pu apporter un concours apprécié à une opération de «Bridging» de 1,2 milliard, ce qui permettra à l'IDA de maintenir son activité jusqu'à l'adoption définitive des procédures législatives dans les pays donateurs.

— Dans le cadre de l'OCDE, le Luxembourg a assumé sa part dans une vaste opération d'assistance à la Turquie.

— Dans la CEE notre pays participe non seulement aux aides par le biais de sa contribution budgétaire, mais assume une part propre de 0,2% dans le total de la Convention de Lomé, soit quelque 90 millions par année pendant 5 ans.

d) Le Parlement se trouve saisi actuellement d'un ensemble de mesures destinées à renflouer sensiblement les institutions de Bretton Woods.

Le Fonds Monétaire International verra une 7^e augmentation des quote-parts entrer en vigueur dans les semaines à venir. Cette augmentation correspond pour le Luxembourg à 15,5 millions de DTS ou quelque 600 millions de francs luxembourgeois. Entretemps les travaux préparatoires pour la prochaine augmentation débiteront pour permettre au Fonds de jouer le rôle primordial qui lui revient.

Le capital de la Banque Mondiale sera aussi doublé ce qui équivaut pour le Luxembourg à des inscriptions budgétaires annuelles de 15,5 millions de francs sur 5 ans.

Finalement le Gouvernement demandera au Parlement l'autorisation de participer à la 6^e reconstitution des ressources de l'Agence Internationale de Développement. L'aide de l'IDA va à plus de 50 pays dont le PNB est inférieur à 625 dollars par habitant. La participation luxembourgeoise sera de 170,94 millions de francs qui seront utilisés dans les 10 années à venir. Comme mentionné plus haut, le Luxembourg fournira une contribution extraordinaire de 14,245 millions à l'IDA pour lui permettre de maintenir son rythme d'activité en faveur des plus démunis.

Avec ce projet de loi, une partie importante de notre aide multilatérale sera couverte. L'aide multi-

latérale luxembourgeoise atteint des niveaux élevés dans la comparaison internationale.

e) Notre aide bilatérale s'est développée plus tard et plus lentement. Des raisons pratiques et de gestion sont à la base de ce développement hésitant. Conformément à sa déclaration, le Gouvernement «insérera notre politique de coopération au développement dans le cadre plus large de nos relations économiques avec les pays en développement qui sont aujourd'hui déjà et deviendront plus encore demain pour nous d'importants partenaires commerciaux et économiques.»

Le projet de budget pour 1981 prévoit des augmentations substantielles de crédits. Aux postes traditionnels de crédits s'ajouteront des articles nouveaux qui élargiront nos moyens d'action.

Le total de notre aide au développement dépassera en 1981 les 300 millions de francs, c'est-à-dire qu'elle augmentera de moitié par rapport à l'année en cours. Il appartient maintenant aux milieux intéressés de coopérer avec le Gouvernement afin de justifier les montants autorisés et de démarrer une politique cohérente et intégrée d'aide au développement.

Il me reste à ajouter que dans cette optique, le Gouvernement souhaite l'adoption rapide du projet de loi concernant le statut du coopérant qui assure à ceux qui se mettent à la disposition des pays en voie de développement une sécurité sociale suffisante.

Malgré cet effort accru, le Luxembourg n'en est pas encore à l'objectif de 0,7% du produit national brut recommandé par les instances internationales. En développant d'année en année notre effort budgétaire et autre, nous tendrons cependant constamment vers cet objectif que nous pourrions atteindre au cours de cette décennie, si nos moyens évoluent normalement.

III. La Pauvreté et la Faim dans le Monde

Selon le président de la Banque Mondiale «les années 80 seront marquées par un ensemble nouveau de difficultés financières. Mais des problèmes plus fondamentaux qui sous-tendent les soucis financiers immédiats, persistent.

Le plus fondamental est la persistance de pauvreté absolue largement répandue. Or, le développement comprend une double tâche : accélérer la croissance économique et éradiquer la pauvreté absolue.

Ces deux buts sont liés. La poursuite de croissance sans préoccupation raisonnable pour l'équité sera en dernière instance socialement déstabilisante. Et la poursuite d'équité sans préoccupation raisonnable pour la croissance tend simplement à redistribuer les privations d'une stagnation économique.»

Je souscris entièrement à cette double exigence qui doit également guider notre action en faveur du développement au niveau communautaire ainsi qu'au niveau national.

Année après année, la Communauté internationale s'attaque à la pauvreté et à la faim dans le monde pour s'apercevoir que le problème ne fait qu'empirer. On constate de plus en plus que celui-ci ne peut se réduire à des techniques bancaires et budgétaires et que sa solution ne dépend pas exclusivement de facteurs quantifiables. Il est d'une complexité telle qu'il faut l'attaquer par des actions multiples et coordonnées. Toute bonne stratégie de lutte contre le complexe faim-injustice doit combiner les facteurs moraux et techniques.

Au début de l'action en faveur des pays sous-développés, l'accent fut placé exagérément sur l'industrialisation. La Banque Mondiale reconnut plus tard, que le développement de l'agriculture était tout aussi important. Aujourd'hui on va plus loin, on recommande aux pays à monoculture agricole, souvent à caractère industriel, de développer les cultures d'alimentation, les denrées de base que peuvent se procurer les pauvres. Enfin on reconnaît de plus l'importance du facteur humain. On a souvent méconnu le rôle du développement humain, la formation, l'éducation et l'épanouissement général des facultés humaines, en tant qu'investissement et facteur de croissance. Là encore la Banque Mondiale en est arrivée finalement à financer les écoles et les formations de cadres.

La lutte contre la faim doit être pratique et pragmatique, tenant compte des faits, des situations, des mentalités, voire des motivations égoïstes, et en même temps globale, évitant les traquenards des solutions simplistes comme la limitation forcée des naissances.

Comme on l'a dit: «La faim et l'injustice ne seront éliminées que si toutes les forces sociales qui composent les systèmes d'autorité, au niveau national et international, les systèmes commerciaux et les systèmes de persuasion constituent un front commun pour s'attaquer au problème.»

Et pour citer finalement Monsieur McNamara, ancien Président de la Banque Mondiale:

«... Ce dont ces innombrables millions de pauvres ont besoin et ce qu'ils veulent, c'est ce que chacun de nous désire et ce dont il a besoin; le bien-être de ceux qu'ils aiment: un meilleur avenir pour leurs enfants; la fin de l'injustice; et un commencement d'espoir. Nous ne voyons pas leurs visages, nous ne connaissons pas leurs noms, nous ne pouvons pas compter leur nombre. Mais ils sont là, et leurs vies ont été touchées par nous, et nos vies par eux.»

L'avenir de nos monnaies

Le 15 décembre 1980, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé à Bruxelles, à la tribune du Centre d'Accueil pour l'Europe Unie, un discours sur le thème: L'avenir de nos monnaies. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

I.

Depuis que l'Humanité a découvert la monnaie comme véhicule de l'échange des biens et services, elle a aspiré avec constance au milieu des vicissitudes de ce monde à en faire un étalon immuable des valeurs et un facteur de conservation du pouvoir d'achat dans le temps. Les innombrables échecs que nous révèle l'Histoire économique n'ont pas découragé les hommes et chaque période de dégradation et d'instabilité s'accompagne du désir de reprendre pied sur un terrain monétaire consolidé et sûr. Un certain concours de facteurs, dont je n'entreprends pas en ce moment l'analyse, a fait que le demi-siècle précédant la première guerre mondiale, dominé par la conjonction du règne de l'étalon or et de l'unique performance de la place de Londres, ait laissé le souvenir d'une espèce d'âge d'or de la stabilité monétaire. Depuis la faillite de ce système, le monde n'a pas cessé de connaître des convulsions monétaires entre les deux guerres mondiales. Le prix de la guerre 1914-18 a été payé par les vagues de dévaluations des années vingt, alors que, au cours des années trente, de nouvelles stratégies nationales de compétition commerciale ont déclenché de nouvelles escalades de dévaluations compétitives dans des marchés que les tendances autarciques resserraient impitoyablement.

Qu'avec nostalgie on ait songé pendant ces troubles à la paix monétaire d'avant 1914, n'est pas étonnant.

Conscientes des malheurs, que l'instabilité et la restriction des échanges avaient fait courir au monde, et soucieuses de le préserver des périls de même nature pendant une seconde après-guerre, les nations alliées à la veille de la victoire finale, réunirent la conférence de Bretton Woods, avec l'objectif d'organiser les relations monétaires sur le plan mondial dans une vue de coopération et de stabilité. Le système de Bretton Woods se fondait sur des parités fixes entre les monnaies et l'obligation de la concertation sur le plan multilatéral chaque fois qu'un Etat membre voulait apporter des changements à la parité ou au statut de sa monnaie. En contrepartie la solidarité financière jouait à travers le Fonds Monétaire International, en vue de remédier à des balances de paiement temporairement déficitaires et d'aménager

les périodes de transition de façon à ne pas léser les intérêts de la communauté des Etats membres.

La préoccupation d'un avenir ordonné des monnaies avait ainsi créé un système qui devait valoir au monde une certaine paix monétaire pendant plus de deux décennies. La preuve qu'il est possible, par la solidarité et la coopération, de maîtriser les flux monétaires, semblait rapportée.

Le système déjà ébranlé depuis 1967 s'est cassé en 1971 par la décision du Président Nixon de mettre fin à la convertibilité du dollar et les événements subséquents. Par un retournement étonnant des théories, on rejetait l'idée de parités fixes pour mettre à la mode les changes flottants.

Désormais, le problème des relations monétaires au sein du Marché Commun se trouvait inexorablement posé.

Le Traité de Rome créant la Communauté Economique Européenne ne s'est pas confiné à donner vie à une union douanière et une zone de libres échanges. Des chapitres importants de ses dispositions sont consacrés à des politiques qui vont bien au-delà et qui rapprochent le Marché Commun d'une union économique. Je n'ai qu'à évoquer les dispositions relatives aux politiques conjoncturelles, au commerce avec les pays-tiers, à la politique agricole, pour vous faire saisir jusqu'à quel point font fausse route ceux qui jouent avec l'idée d'une communauté institutionnellement vidée et sans pouvoir autre que celui qui résulterait d'une coopération pragmatique entre nations.

D'autre part, il faut bien admettre qu'une Communauté à mi-chemin de l'union économique, mêlant des caractères fédéraux et confédéraux, est constamment tiraillée entre des tendances diverses, variant d'ailleurs selon les intérêts nationaux des unions des autres.

Ce caractère hybride s'est reflété dans l'évolution monétaire de la Communauté.

Traditionnellement une union économique, pour bien fonctionner, était impensable sans intégration ou au moins association très poussée en ce qui concerne la création et la gestion monétaires.

Au dernier siècle même la simple union douanière du Zollverein amenait les Etats allemands peu à peu à unifier leur système monétaire.

L'histoire des tentatives de doter la Communauté Européenne d'une union monétaire reflète les oscillations entre la difficulté d'unifier les politiques sous-jacentes et la nécessité périodiquement ressentie de donner, sous peine d'effondrement, cohérence et stabilité à l'action communautaire par le dénominateur unificateur qu'est la monnaie.

II.

L'intégration monétaire s'inscrit dans la logique du Marché Commun. Les rédacteurs du Traité de Rome avaient pu renoncer à assortir celui-ci d'un système évolué de coopération et d'harmonisation monétaires, parce qu'à l'époque de la Conférence de Messine, le système mondial créé à Bretton Woods en 1945 réglait à satisfaction les relations de change entre les Etats. Dans le cadre de l'Union Européenne des Paiements, issue du Plan Marshall, les nations européennes avaient pris l'habitude de relations monétaires ordonnées, de la défense de leurs parités, de la sanction financière de leurs erreurs éventuelles, mais aussi d'une certaine solidarité économique.

L'ébranlement de ce système manifesté à partir de 1967 avait d'ailleurs induit les Gouvernements et les experts à se pencher plus particulièrement sur le problème d'un resserrement des liens monétaires et avait conduit aux projets d'union économique et monétaire.

Le plan par étapes, dont l'élaboration avait été demandée par les chefs d'Etat ou de Gouvernement réunis à La Haye en décembre 1969, avait le double objectif de créer progressivement une zone monétaire de stabilité coïncidant avec la Communauté et de dynamiser le processus d'intégration économique, voire politique au sein de celle-ci.

Les résolutions du Conseil de mars 1971 et 1972 ont bien inauguré la réalisation du plan par étapes basé sur le rapport du groupe dont la présidence m'avait été confiée. Mais les premiers pas de l'union économique et monétaire ont été contrecarrés par les secousses profondes que le système international des paiements a subies au cours des années.

A plusieurs reprises, les calamités signalées auraient pu et dû provoquer un sursaut communautaire. S'il n'en fut rien, c'est que, effectivement, la volonté politique de poursuivre énergiquement l'intégration économique entamée venait à manquer. Notamment sous l'effet de la crise de l'énergie, un mouvement centrifuge caractérisait les politiques nationales, mettant en péril même l'acquis communautaire, l'union douanière, la liberté de la circulation des biens, la prohibition des discriminations et — last but not least — la politique agricole.

L'alibi communautaire qui, dans une phase antérieure, avait permis aux Gouvernements de faire endosser à leurs citoyens, dans l'intérêt de l'ensemble de la Communauté, des décisions parfois douloureuses sur le plan interne, s'est affaibli tout au long de la période.

Les luttes politiques et sociales allaient paralyser l'action gouvernementale dans plusieurs pays de la Communauté. L'Europe glissait, aux yeux de maints responsables politiques, à une priorité inférieure à celle de la politique nationale. Le succès même de certaines économies nationales, confronté aux déboires d'autres, accentuait encore cette tendance vers le «chacun pour soi».

Enfin, il faut signaler les controverses qui ont subsisté au sujet des conditions dans lesquelles des Etats

souverains pouvaient mettre en commun la gestion du droit souverain que constitue le droit de battre monnaie.

Le droit régalien de battre monnaie a toujours été considéré comme un des attributs essentiels de la souveraineté. Il ne faut donc pas s'étonner si l'idée d'une cession ou d'un transfert de droits dans cette matière provoque d'emblée une attitude de réserve de la part des Gouvernements.

D'autre part, les systèmes monétaires se sont affinés au cours du temps et servent de soubassement à des structures de crédit internes et externes de plus en plus complexes. Grâce à ces structures, la politique monétaire a obtenu une fonction d'orientation générale de l'économie et de rayonnement extérieur que ne soupçonnaient pas nos ancêtres.

Aussi n'est-ce pas la crainte de voir disparaître la pratique de frapper à l'effigie nationale des pièces de monnaie qui inquiète l'Etat souverain. Les pièces sonnantes sont une partie infime de la circulation monétaire et n'ont guère d'impact sur la vie économique.

A l'ère de la monnaie fiduciaire et scripturale, l'Etat, par l'intermédiaire du système monétaire, dispose du moyen de créer, de détruire du pouvoir d'achat selon des procédés directs ou indirects diversifiés. Bien sûr, il ne peut pas agir à sa guise, les sanctions de la mauvaise conduite étant inhérentes au système monétaire auquel peuvent être inoculées les maladies de l'inflation ou de la déflation.

Souvent le mal est fait avant qu'on ne s'en aperçoive.

Le contrôle de la quantité de la monnaie devient ainsi l'attribut le plus efficace et le plus envié de la souveraineté monétaire.

C'est aussi le plus délicat à manier et comportant le plus de surprises pour le citoyen.

Il semble donc légitime de vouloir «objectiver» la gestion monétaire, notamment par la définition plus au moins rigoureuse des méthodes de création monétaire et par l'octroi d'une certaine autonomie aux organismes émetteurs de monnaie.

La question politique qui se pose donc avec la création d'un système monétaire, est de savoir si les Etats nationaux sont mis dans l'impossibilité de réaliser leurs objectifs propres en consentant à une gestion communautaire des liquidités communautaires. Il faut évaluer d'autre part si la force financière et économique globale des pays assemblés dans l'union monétaire ne confère pas aux politiques nationales une plus grande stabilité et des chances accrues de développement.

Il est indéniable que le démarrage d'une politique de convergence économique et monétaire suppose que l'on se mette d'accord sur la portée et le rôle de la politique monétaire ou encore sur les modalités de la création monétaire. Or, il me semble que c'est cet aspect qui a été insuffisamment approfondi jusqu'ici. Il est fait allusion au problème quand, dans les différents textes de l'union économique et monétaire, on parle de critères concernant le financement des défi-

cits budgétaires. Les aspects monétaire et budgétaire de l'intégration se trouvent liés de ce fait.

Selon les vues les plus orthodoxes de la doctrine financière, les budgets des dépenses publiques courantes devraient être financés par les recettes courantes, donc principalement fiscales. Il est aussi considéré de bonne politique de financer les dépenses d'investissement, à défaut de recettes fiscales, par des appels à l'épargne.

Par contre, le financement des budgets par des opérations monétaires est considéré dans la plupart des pays comme exclu, ou anormal, ou autorisé tout au plus pour faire face à des situations temporaires graves et exceptionnelles. L'école keynesienne a, il est vrai, changé quelque peu la perspective. L'injection monétaire, fût-ce par le budget, peut être un facteur d'orientation et de relance dont il est fait un large usage selon les circonstances.

Aussi le préalable de toute nouvelle approche de l'union monétaire suppose que l'on réussisse à harmoniser suffisamment les critères et les justifications économiques de la création monétaire, alors que les méthodes pour obtenir les résultats voulus pourront varier. Un point fondamental de toute entente sur ce point est l'exclusion ou la réglementation limitative du financement des budgets et programmes publics par des opérations à caractère monétaire. Bien sûr, il ne suffit pas de tenir sous contrôle la masse monétaire en tant qu'elle financerait des dépenses publiques. Le corollaire est évidemment que l'amplitude des mouvements monétaires résultant de l'activité bancaire puisse être dominée. La politique des liquidités monétaires est un tout, qui doit correspondre au besoin global de l'économie. Je persiste cependant à croire qu'il appartient au Trésor public de s'interdire en premier lieu des financements inflationnistes. Aussi la neutralité des opérations du Trésor à l'égard de la création monétaire serait l'un des principes sur lesquels les pays membres devraient se mettre d'accord, principe pouvant subir selon l'état de l'économie, des exceptions également circonscrites.

Des économistes éminents recommandent aux responsables politiques d'adapter leur comportement à la quantité de monnaie que l'équilibre général de l'économie ainsi que la croissance dans la stabilité comportent.

Or, lequel des partenaires d'une Communauté ayant réalisé la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux peut prétendre dominer sa masse monétaire en faisant abstraction du comportement de ses partenaires ? L'interdépendance des économies est devenue telle qu'aucune politique économique ou monétaire ne peut être menée, dans le cercle des Neuf, sur une base purement nationale ou autonome.

La souveraineté monétaire n'est donc plus absolue sur le plan interne. Elle l'est encore moins sur le plan externe. Les événements des dix dernières années montrent à suffisance que dans un monde désaxé au point de vue monétaire, nulle devise n'est soustraite aux impulsions de facteurs étrangers, et notamment aux flux des capitaux déstabilisateurs.

Ce n'est d'ailleurs que naturel dans un système économique qui tend à réaliser un maximum d'échanges internationaux et qui rejette l'autarcie. En 1972, le Comité monétaire de la CEE a publié un rapport comparatif des institutions et instruments de la politique monétaire dans les pays de la Communauté. A sa lecture on se rend compte des différences encore profondes qu'il y a dans les méthodes et les objectifs. Mais l'uniformité des méthodes n'est pas de rigueur, pourvu que les objectifs centraux de la politique communautaire ne soient pas méconnus.

On pourrait objecter à l'exposé précédent qu'il présente les problèmes dans une vision monétariste, qui n'est pas partagée par tout le monde et que la réglementation de la création monétaire se révélera illusoire ou destructive si les facteurs économiques sous-jacents évoluent en discordance.

Le compromis dans le rapport Werner consistait à poursuivre parallèlement l'harmonisation des politiques économiques, budgétaires et sociales, d'une part, des politiques monétaires de l'autre. Cette exigence reste impérative. Mais pour éviter que l'on s'enferme dans un cercle vicieux, l'impulsion première doit venir d'un côté, l'autre devant y répondre. Ce sont les politiques industrielle, agricole, énergétique, régionale et sociale coordonnées, qui opèrent la convergence et la satisfaction des besoins. La monnaie coordonnée est un instrument à leur service.

Pour en revenir au problème politique, ne faut-il pas se demander si un Etat membre n'assume pas un risque excessif en transférant le contrôle des liquidités monétaires au plan communautaire ? Est-ce que, par exemple, le gonflement excessif des dépenses dans un ou plusieurs Etats membres n'entraîne pas, notamment pour les Etats créditeurs, des risques de déséquilibre et d'effondrement du système, ainsi que des positions créditrices excessives ? Tout dépend évidemment de la qualité et de l'efficacité des instruments communautaires qui auront été choisis. Bien sûr que le risque existe. Mais il est permis de se demander s'il n'existe pas, à un titre au moins égal, aujourd'hui. L'expérience montre qu'en fin de compte la Communauté, par ses membres créditeurs, ne peut pas lâcher un des membres en difficultés. Il se pose évidemment pour les pays débiteurs un problème de bonne conduite économique et de sanctions éventuelles. Un des malentendus les plus répandus au sujet des conséquences de politiques économique et monétaire communes, a été la supposition que l'intégration en question empêchait les Etats membres de pratiquer des politiques sectorielles, régionales ou sociales, propres à chaque Etat. Même au sein d'une union monétaire poussée, les Etats membres continueront à agir en tant qu'entités nationales poursuivant leurs objectifs propres et identifiables. On a parlé souvent du voile monétaire des réalités économiques concrètes. Celles-ci subsistent comme telles, mais s'accommoderont désormais d'un voile communautaire au lieu d'un voile national.

Les compétences nationales ne sauraient être déléguées à des instances communautaires que dans la mesure où l'Etat national est mieux servi par la con-

certation européenne. Malheureusement, les Gouvernements nationaux se font encore souvent maintes illusions sur leur propre pouvoir d'action.

Les déboires économiques des dernières années ont amené les Etats membres de la Communauté à reconsidérer leurs attitudes antérieures à l'égard de l'union monétaire. Passant outre à des objections de méthode et de politique purement nationale ils ont créé le système monétaire européen qui amorce un système d'unification plus élaboré.

Il faut s'en féliciter. Il faut souhaiter que l'expérience réussisse et garantisse le progrès économique et social dans la stabilité.

Il appartient au secteur bancaire d'y apporter sa contribution de confiance et d'efficacité.

III.

1. Ce n'est pas à la légère que les chefs d'Etat ou de Gouvernement des six pays de la Communauté Economique Européenne prirent la décision, à leur réunion de La Haye en décembre 1969, d'entamer un processus d'unification monétaire. Cette décision fut d'ailleurs confirmée par deux autres réunions au Sommet, à Paris en octobre 1972 et — avec un peu moins de conviction — à Copenhague en décembre 1973. Ce projet répondait à des contraintes découlant à la fois de la situation économique sur le plan mondial et du développement acquis à l'intérieur de la Communauté.

En premier lieu, l'ébranlement du système monétaire international était devenu manifeste dès la première dévaluation de la livre sterling en 1967. En 1968 débutaient les frictions monétaires entre les pays membres.

Parce qu'il avait été négocié à une époque de paix monétaire dans le sillage des accords de Bretton Woods et de l'Union Européenne des Paiements, le Traité de Rome ne contenait à cet égard que des dispositions à caractère général ou peu adaptées au degré de libéralisation des échanges convoitée. Il est vrai que l'article 107 du Traité de Rome stipule que «chaque Etat membre traite sa politique en matière de change comme un problème d'intérêt commun». Aussi imprécise soit-elle, cette énonciation de principe fait bien ressortir qu'il existe — a contrario — un intérêt commun monétaire et l'autonomie d'action absolue ne pouvait plus être envisagée dans ce domaine.

En second lieu, les gouvernements étaient poussés en avant par la nécessité de consolider les progrès déjà réalisés. On avait éliminé les entraves douanières, pleinement libéré les échanges de produits industriels, mis sur pied une politique agricole commune comportant l'unicité du marché et des prix.

Ces fragments d'union économique ne pouvaient être tenus ensemble que si on appliquait le principe de l'intégration également au centre nerveux de l'économie que constitue le système monétaire. Au cours des années 1968 et 1969 différentes propositions furent déjà présentées dans ce sens, soit par des autorités gouvernementales, soit par la Commission du Marché Commun (plan Barre).

Toutefois, en présence des tendances diverses révélées par ces propositions, le Conseil des Ministres décida de mettre sur pied un groupe d'experts qui devait approfondir l'examen de la question et opérer une confrontation des idées circulant en la matière. Le groupe fut placé sous ma présidence. Il en est résulté le rapport, dit rapport Werner, qui est à la base des résolutions prises en mars 1971 et mars 1972 pour entamer le processus de réalisation par étapes de l'union économique et monétaire.

Lorsqu'il fallait décider à fin décembre 1973 d'entrer dans la seconde étape de l'union projetée, il n'était plus possible d'obtenir l'unanimité parce que tous les objectifs de la première étape de trois ans n'avaient pas été atteints.

Les causes de l'échec sont diverses, mais toutes plongent leurs racines dans un indiscutable affaiblissement de la volonté politique.

A peine le plan entrait-il dans sa première phase que le système des paiements internationaux s'effondrait, avec l'inconvertibilité du dollar. L'inflation internationale commençait à sévir, amplifiée par le système des cours flottants et bientôt par la crise du pétrole.

Les esprits, malheureusement, n'étaient pas mûrs partout pour accepter un flottement commun vis-à-vis du dollar. Un de mes grands regrets est qu'on n'ait pu se mettre d'accord sur une telle formule proposée par le ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne le 10 mai 1971.

N'oublions pas non plus que certains gouvernements reculaient encore devant les exigences institutionnelles découlant du transfert au plan communautaire de certaines décisions nécessaires à la gestion d'un ordre monétaire commun.

Il faut relever toutefois que sur le point particulier du resserrement des marges de fluctuation entre monnaies nationales, une expérience basée sur le plan de 1970 n'a pas cessé d'être pratiquée bien qu'avec des fortunes diverses et parmi un nombre limité de pays membres : c'est l'accord monétaire européen dit le serpent.

Je voudrais dès l'abord souligner les mérites de la poursuite de cette expérience. Le serpent, malgré ses vicissitudes, a permis d'expérimenter une nouvelle forme de collaboration monétaire internationale, d'éprouver et de mettre au point les techniques de resserrement des marges de fluctuation. En ce sens l'expérience du serpent, maintenue en vie par un noyau de pays, a ouvert la voie au système monétaire européen, dont il est question aujourd'hui.

2. Entre la déclaration de forfait du début de 1974 et le réveil de l'intérêt pour la question en 1977 s'écoulaient trois années d'impuissance sur le plan politique et de développement de plus en plus disparate des économies nationales. C'est ainsi que la hausse de prix intervenue de 1974 à 1977 a varié dans les différents Etats membres de 25% à plus de 100%. La croissance économique, pendant la même période, couvre un éventail qui va de moins de 1% à plus de 10%. Le chômage s'est aggravé partout.

Sur le plan politique on se refusait, en présence de ces développements, de s'engager dans un débat de développement de la collaboration monétaire.

Il n'empêche qu'à travers vents et marées l'expérience monétaire se soit poursuivie, avec bien des avatars et à feu réduit. J'ai déjà évoqué l'accord monétaire européen de mars 1972 dit «le serpent», qui avait limité les fluctuations de change entre les Etats membres à un écart de 2,25% par dérogation aux marges plus fortes admises sur le plan du Fonds Monétaire International avant le développement sur le plan mondial du système des cours flottants. Cette individualisation de l'Europe monétaire par une plus grande stabilité des changes entre les monnaies des partenaires, avait été une pièce maîtresse du plan par étapes. Elle avait été fortement discutée dans le groupe que je présidais, alors que la thèse des cours flottants comptait des adhérents même parmi les Six. D'aucuns voulaient la mettre au service des ajustements à accomplir pendant la période transitoire précédant la réalisation de l'union économique et monétaire. Néanmoins dans notre rapport final la thèse d'une fixité relative des cours l'avait emporté.

En 1978 l'accord monétaire européen ne fonctionnait plus qu'entre cinq pays membres parmi les Neuf, à savoir la République Fédérale d'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Il va de soi que tronqué à ce point, l'accord monétaire européen n'avait plus la même signification communautaire.

Si l'expérience n'a pas été abandonnée complètement c'est que ces cinq pays trouvaient suffisamment de convergence dans leurs politiques économiques pour pouvoir recueillir les fruits d'une zone limitée de stabilité. En même temps ils avaient la conscience de maintenir en vie un dispositif autour duquel pourrait se faire un jour le ralliement de tous, lorsque les économies se seraient de nouveau rapprochées.

Enfin le serpent se voulait un îlot de résistance dans la dégradation progressive de relations ordonnées de change sur le plan mondial.

Effectivement la persévérance montrée par «le petit reste» du serpent, s'est avérée utile et riche d'enseignements au moment où l'on abordait la définition du S.M.E.

3. Voyons maintenant comment on en est venu à reparler d'intégration monétaire dans la Communauté.

Je voudrais faire remarquer que tout au long des années 1971 à 1978 la discussion des aspects monétaires du Marché Commun s'était poursuivie sur le plan de la théorie et des constructions intellectuelles. Différents rapports demandés par les instances communautaires ou par les Gouvernements en ont traité, rapports Marjolin, Spierenburg, Tindemans. Toute une nouvelle école se développa proposant de nouvelles approches du problème par la création d'une monnaie communautaire parallèle aux monnaies nationales.

Mais ce qui fut décisif, c'était le revirement de pensée entraîné par les paradoxes de l'évolution des éco-

nomies nationales. Economistes et hommes politiques restaient perplexes devant des phénomènes ne concordant pas avec des vues classiques ou généralement admises.

Le processus d'ajustement monétaire et d'équilibre des balances de paiement qui devait être facilité par le système des cours flottants ou de formules comme le crawling peg, ne répondait pas aux espoirs que l'on y avait placés, d'autant plus qu'ils s'agissait la plupart du temps d'un flottement dirigé. Le biais inflationniste de ces pratiques devenait de plus en plus apparent. En même temps la coexistence de l'inflation avec le sous-emploi, de l'inflation avec la stagnation économique déconcertait tous ceux qui avaient pris certaines théories keynésiennes pour des dogmes.

Finalement on dut avouer que la suspension des progrès dans l'intégration envisagée pour faciliter les problèmes et les équilibres nationaux immédiats, non seulement ne les résorbait pas sur le plan intérieur, mais au contraire en exacerbait d'autres sur le plan des échanges intra-communautaires.

Enfin, les paramètres de l'évolution des économies nationales des partenaires devenaient de plus en plus discordants et de ce fait inclinaient les Etats vers des attitudes de plus en plus protectionnistes.

Au cœur d'une crise de stagnation et de mutation structurelle, les tentatives de relance des économies tournaient court dans une large mesure pour des raisons d'insécurité monétaire et de repliement de chacun sur ses propres soucis.

Le facteur de cohésion et d'ordre que pouvait représenter une zone de stabilité monétaire en Europe s'affirma de plus en plus. Cette prise de conscience se concrétisa par des initiatives de la Commission, notamment avec la conférence retentissante du président Roy Jenkins tenue à Florence en octobre 1977.

4. Le Conseil Européen, c'est-à-dire le conseil des chefs d'Etat ou de Gouvernement, finit par se saisir du problème. Le 7 juillet 1978 ce Conseil, réuni à Brême, s'était mis d'accord sur les caractéristiques générales d'un nouveau système.

Très brièvement je vous rappelle ce que les nouveaux arrangements comportent:

- 1° Un système de change visant à stabiliser les monnaies européennes entre elles. Ce système devait être au moins aussi strict que le «serpent», remarque importante et qui marque malgré tout la continuité dans la pensée. Les interventions sur le marché des changes devaient se faire en monnaies européennes.
- 2° Une monnaie européenne, dite ECU, est mise au centre du système. L'ECU est une corbeille pondérée de monnaies européennes.
- 3° Le système est doté de moyens de crédits importants:
 - Facilités de crédit à très court terme (45 jours) illimitées.
 - Remise de 20% des avoirs en or et de 20% des réserves en dollars détenues par les banques cen-

trales au Fonds Européen de Coopération Monétaire qui continue à subsister.

Mécanismes de crédit existants à court et moyen terme portés à 25 milliards d'ECUS.

Mesures destinées à renforcer les économies des Etats membres moins prospères, à savoir prêts de le B.E.I. pour un montant de 1 milliard d'ECUS avec bonification d'intérêt de 3%.

4° Les modifications de parités ou de taux-pivots restent possibles, mais requièrent l'accord de tous les participants, tout le système étant d'ailleurs réinséré dans le cadre communautaire.

5° Des facilités transitoires concernant les marges de fluctuation jusqu'à 6% sont accordées à certains Etats dont l'économie n'est pas suffisamment consolidée.

6° Création dans un délai de deux ans d'un Fonds Monétaire Européen.

Le système, entré en vigueur le 1^{er} mars 1978, a été accueilli assez favorablement, mais a provoqué aussi maint commentaire sceptique.

D'aucuns se sont demandé pour quelle raison on réussirait là où l'on avait échoué dans le passé, alors que certains problèmes d'harmonisation des politiques de base sont devenus plutôt angoissants, qu'il y a encore des différences flagrantes dans les taux d'inflation et que l'entreprise est encore compliquée par la perspective d'adhésion de nouveaux pays membres.

D'autres n'ont pas manqué de dénoncer le caractère limité de l'objectif d'intégration, qui ne fait pas état d'une véritable union monétaire envisagée comme but final à atteindre et qu'il ne se met pas d'emblée au service de l'union politique.

Enfin certains craignent que l'on fasse du S.M.E. une machine de guerre contre le dollar, voire contre l'atlantisme. A cette opinion il faut joindre celle des experts qui estiment qu'il aurait fallu attendre un ordre monétaire mondial plus évolué et plus équilibré avant de s'engager plus loin sur le plan européen.

On nous dit encore: que signifie une stabilité monétaire si les changements de parité ou de taux-pivot restent tolérés dans certaines conditions ?

Ceci m'amène à situer l'entreprise en cours par rapport aux tentatives antérieures et aussi par rapport à une véritable union économique et monétaire, telle qu'elle fut préconisée par le Sommet de La Haye en décembre 1969.

Donnant suite au mandat qui lui fut conféré de définir une telle union, mon groupe avait commencé par décrire l'état final qui, selon le vœu des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, devait être réalisé en une décennie par étapes successives.

Selon le rapport, l'état final de l'union devait comporter la convertibilité totale et irréversible des monnaies et l'élimination des marges de fluctuation des cours de change. Les parités sont fixes et irrévocables. Un tel état de choses ne se distingue plus, quant au fond, d'un régime de monnaie communautaire unique, bien que la circulation de signes monétaires nationaux puisse être tolérée dans certaines limites.

Le plan d'union économique et monétaire définissait dans le détail les initiatives et les mesures à prendre au cours d'une première étape de trois années. Les étapes suivantes étaient considérées comme des développements en profondeur du dispositif mis en place au cours de la première étape et devaient se signaler notamment par des renforcements institutionnels et des transferts à la Communauté de responsabilités exercées au plan national.

L'inventaire des mesures à prendre au cours de la première étape correspondait au compromis qui s'était réalisé entre les tendances monétaristes et économistes qui s'étaient manifestées dans le groupe. Cette querelle avait semblé vidée par la proposition de réaliser un parfait parallélisme entre les progrès dans l'harmonisation des politiques économiques et budgétaires d'une part, la mise sur pied de dispositifs monétaires et la convergence des politiques strictement monétaires de l'autre. Le Président Hallstein a pu caractériser le plan en lui reconnaissant une égale prise en considération des deux tendances, mais avec un certain biais économiste, c'est-à-dire avec un accent particulier sur l'harmonisation des politiques de base.

Comme je l'ai dit, le rapport et les résolutions prises sur sa base par le Conseil prévoyaient une évolution des institutions communautaires à partir de la seconde étape.

Aux yeux du groupe, ces transferts de responsabilité représentaient un processus de signification politique fondamentale, qui impliquait le développement progressif de la coopération politique interne et externe. L'union économique et monétaire apparaissait ainsi comme un ferment pour le développement de l'union politique. Au stade final de l'évolution il fallait aux yeux du rapport deux organes communautaires indispensables : un centre de décision pour la politique économique communautaire dans les limites strictes, bien sûr, des matières transférées au plan communautaire et un système communautaire de banques centrales.

Aux yeux de certains, la dose supranationalisme ainsi évoquée paraissait exorbitante. Par contre, l'affirmation des nécessités de développement institutionnel, effectif mais circonscrit à l'essentiel, soulevait l'enthousiasme des militants pour l'Europe. Autour de ces aspects du rapport s'allumaient à nouveau les querelles de l'intégration politique de l'Europe.

Si à maints égards le dispositif monétaire du système rappelle les conclusions du rapport Werner et la teneur des résolutions des Conseils des ministres de mars 1971 et mars 1972, il s'en distingue sur plusieurs points par une grande souplesse et une plus grande efficacité grâce à une approche de solidarité plus généreuse. D'ores et déjà le rôle du dénominateur commun entre les monnaies nationales est davantage mis en relief.

L'Unité Monétaire Européenne dite l'ECU est au centre du système. La valeur et la composition de l'ECU sont identiques à la valeur de l'Unité de Compte Européenne.

L'U.C.E., corbeille de devises nationales des Neuf, dans laquelle sont libellés d'ores et déjà différents phénomènes financiers de la Communauté, est promue non pas encore à une monnaie de circulation, ni à une monnaie à cours légal, mais à une monnaie de règlement dont l'usage se limite aux opérations faites entre autorités monétaires.

Le Conseil Européen n'a pas envisagé de surdoter l'ECU qui subit donc une perte de valeur relative si une ou plusieurs monnaies ont des accès de faiblesse. A cet égard l'ECU n'est pas encore le dénominateur commun idéal au point de vue stabilité. C'est la raison pour laquelle il n'a pas pu être retenu comme tel pour le fonctionnement du système de resserrement des marges monétaires et des mécanismes d'intervention, bien qu'on ait voulu le placer au centre du système. Aussi les fluctuations des monnaies les unes par rapport aux autres sont-elles mesurées bilatéralement par référence à une grille de taux-pivots définis initialement par rapport à l'ECU.

La prétention de mettre l'ECU au centre du système est donc atténuée par le maintien de la grille de taux-pivots, reprise du système du serpent. De part et d'autre de ces taux-pivots seront fixées les marges de fluctuation de 2,25%. On constate les fluctuations d'une monnaie par rapport à l'autre et non par rapport à l'ECU.

On sait que, dans le système «serpent», le dépassement de la marge de fluctuation tolérée impose aux autorités monétaires du pays concerné un devoir d'intervention sur le marché. La responsabilité exclusive qui incombe ainsi notamment au pays dont la monnaie se déprécie a paru excessive et on a tenté de l'atténuer dans le système par une procédure plus élaborée tenant compte du principe de la symétrie des responsabilités des pays excédentaires et déficitaires. Je rappelle que l'on avait longuement discuté de ce principe inscrit dans le projet de réforme du système monétaire international présenté à l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire International de Nairobi en 1973, projet qui d'ailleurs ne fut jamais ratifié.

L'ECU, dont la valeur n'est pas stable, mais varie selon la moyenne pondérée de la valeur des monnaies nationales, est confronté avec la grille de parités, pour détecter l'écart des divergences entre monnaies communautaires. En cas de divergence d'une monnaie par rapport à la moyenne de l'ECU, se déclenche une procédure assez complexe et quelque peu tâtonnante qui fait appel à un «indicateur de divergence», basé sur l'écart observé entre la valeur quotidienne de l'ECU dans chaque monnaie et le cours-pivot de cette même monnaie. Lorsque cet écart franchit un seuil fixé à 75% de l'écart maximum déclenchant les interventions, les autorités monétaires du pays concerné devraient entreprendre une action de nature à atténuer ou éliminer les risques de tension. Ces mesures peuvent être de nature diverse: intervention sur le marché, mesures de politique interne, modification de taux-pivots ou d'autres mesures économiques.

La réussite du système est largement dépendante de la souplesse et de l'ampleur du régime d'aides financières et de crédit dont il est doté. A ce propos on peut dire que l'on a fait un effort pour éviter l'esprit étriqué, qui a présidé à certaines positions antérieures.

Comme pour toute autre formule, le maintien durable d'une zone monétaire européenne dépend de la convergence croissante des politiques économiques des Etats européens. Les Gouvernements des pays à monnaie faible peuvent toujours rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre les politiques d'assainissement et de discipline qui s'imposent. Certes, à défaut de prévoyance ou de détermination dans ce domaine, ils risquent toujours de devoir finalement, même sans le S.M.E., consentir à des sacrifices peut-être encore plus considérables. Malheureusement le court terme est toujours représenté comme plus douloureux que le moyen terme.

Pour tous les pays de la Communauté, le flottement en commun vis-à-vis du dollar pose aussi des problèmes de compétitivité internationale. En Italie notamment on semble redouter également les conséquences négatives d'une appréciation éventuelle de la lire vis-à-vis du dollar.

Ainsi dotés on reconnaît généralement que les mécanismes du S.M.E. ont bien fonctionné en 1979 et jusqu'à ce jour, malgré les tensions très fortes dues à l'évolution du cours du dollar et à propos des relations entre les monnaies participant au système.

Il a surmonté également les perturbations pouvant résulter des divergences entre les taux d'inflation des partenaires. Effectivement les divergences entre ces taux tendent de nouveau à s'accroître. Des experts belges ont proposé récemment d'étudier la possibilité de créer au sein du S.M.E. un mécanisme d'alarme analogue à celui de l'indicateur de divergence sur le marché des changes. Ce nouvel indicateur de divergence serait déclenché par une divergence vers le haut du taux d'inflation d'un pays par rapport à la moyenne des autres pays. A la cote d'alarme le pays en question serait obligé à prendre des mesures de redressement. C'est un coup de chapeau au volet d'harmonisation des politiques économiques. L'idée vaut la peine d'être approfondie.

5. Il faut avouer que les Gouvernements se sont néanmoins rendu compte de la fragilité du système par rapport aux tempêtes qu'il devait affronter. Comme les auteurs du rapport sur l'U.E.M. ils ont reconnu que pour durer il avait besoin d'un cadre institutionnel et d'un fondement juridique plus solides. Comme les résolutions de 1971 et 1972, l'entreprise actuelle se fonde sur des décisions politiques réversibles. Or, un système monétaire doit être crédible. Sa crédibilité dépend essentiellement de l'irréversibilité du processus engagé. Un renforcement institutionnel a donc été prévu et il lui a été même assigné un délai-limite précis. C'est ce dernier qui ajoute à l'actualité du sujet que je traite devant vous.

Le 5 décembre 1979, les pays ayant adhéré au système ont déclaré être fermement déterminés à con-

solider, deux ans au plus tard après la mise en place du système, les dispositions et les procédures afin d'en faire un système définitif. Celui-ci conduira à la création du Fonds Monétaire Européen, se substituant au Fonds actuel de Coopération Monétaire (F.E.C.O.M.). Il impliquera l'utilisation de l'ECU en tant qu'avoire de réserve et instrument de règlement. On ajoute qu'il aura pour fondement des actes législatifs appropriés pris tant au niveau communautaire qu'au niveau national, ce qui, soit dit en passant, justifie après coup les soi-disantes audaces institutionnelles de mon groupe d'études en 1970.

IV.

Le Conseil Européen des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est réuni à Luxembourg les 1^{er} et 2 décembre 1980 a donné l'appréciation suivante du fonctionnement du SME et formulé les orientations suivantes selon son communiqué:

«Le Conseil européen a examiné les développements intervenus depuis sa dernière session de Venise dans les domaines monétaire et financier, international et communautaire.

Il a constaté que les déséquilibres de paiements demeureraient une source de tension dans les relations monétaires et financières internationales et affectaient particulièrement certains pays en voie de développement. Il considère que le maintien d'un système monétaire et financier international stable est la condition pour que les politiques d'ajustement et le recyclage des capitaux contribuent parallèlement et de manière ordonnée à surmonter les déséquilibres existants et pour que les actions entreprises au bénéfice des pays en voie de développement soient poursuivies avec efficacité. Le Conseil européen a souligné que les travaux entrepris par les institutions internationales compétentes en vue de définir des solutions aux problèmes financiers posés par les chocs pétroliers répétés et aux besoins des pays en voie de développement devaient être poursuivis activement, dans le respect de l'indépendance et des compétences des institutions de Bretton Woods. Il a confirmé que les Etats membres de la Communauté coordonneraient leurs positions dans ces débats.

Le Conseil européen constate que le système monétaire européen, défini il y a deux ans, a fonctionné d'une manière exemplaire malgré tous les faits nouveaux intervenus depuis lors dans l'environnement international. Il a ainsi apporté une contribution essentielle à l'établissement d'un meilleur ordre monétaire, tant sur le plan communautaire que pour mieux répondre aux problèmes qui se posent sur le plan des relations monétaires internationales.

Il estime que les travaux entrepris devront être activement poursuivis au Conseil de ministres au sujet des problèmes monétaires de la Communauté, notamment en ce qui concerne l'aménagement des emprunts communautaires de balance des paiements et le développement progressif de l'utilisation de l'ECU. Il a pris note de l'intention du Conseil de ministres et du Comité des Gouverneurs de renouveler

les accords sur le concours à moyen terme et les arrangements de crédits croisés qui font partie intégrante du système monétaire européen. Il constate que l'ensemble de ces mesures contribuera à renforcer encore la zone de stabilité et de solidarité monétaires en Europe. Il confirme en outre qu'il est nécessaire que soient coordonnées les politiques en matière des taux d'intérêts ainsi que les politiques de change pratiquées à l'égard des pays tiers et qu'il soit procédé dans toute la mesure du possible à une concertation avec les autorités monétaires de ces pays.

Le Conseil européen confirme sa détermination de poursuivre le renforcement du système monétaire européen jusqu'à son passage, au moment approprié, à la phase institutionnelle. Il invite la Commission et le Conseil de Ministres à poursuivre leurs travaux.»

V.

Il faut donc constater que les pays-membres ne sont pas prêts pour le grand bond en avant prévu par les décisions de Brème pour mars 1981, ni même pour une étape marquante intermédiaire sur la base de l'article 235 du Traité. Fondamentalement les causes de cette hésitation tiennent à des raisons de politique interne ou de réticences dans le chef de certains de nos partenaires sur les aspects institutionnels. D'autres avancent les incertitudes découlant de la situation économique mondiale.

On reparle d'un système comportant des étapes plus nombreuses que les deux prévues et d'aucuns suggèrent le recours plus conséquent à un système à deux vitesses.

Des études approfondies ont déjà eu lieu au comité monétaire de la Communauté et au Comité des Gouverneurs de la Banque Centrale. Elles ont permis de dégager déjà un certain nombre de solutions opérationnelles pour le fonctionnement du Fonds Monétaire Européen. Mais la discussion n'a pas encore permis la «décantation» de quelques orientations-clé susceptibles d'être présentées aux instances politiques.

Deux thèmes dominent la discussion:

1° La nature et le rôle de l'ECU

— avec les questions majeures: comment éviter une émission excessive renforçant les tendances inflationnistes?

— comment éviter que la loi de Gresham (la mauvaise monnaie chasse la bonne) joue entre l'ECU et les monnaies nationales?

— quelle influence l'ECU aura-t-il sur le système monétaire international ?

2° Quel sera le profil du Fonds Monétaire Européen ?

A cet égard, tout est théoriquement possible, mais des options politiques sont nécessaires pour faire avancer les études techniques.

Cinq profils sont imaginables:

- a) une organisation de banques centrales fédérative à l'image du Federal Reserve System des Etats-Unis ou de la Bundesbank;

- b) un Fonds à l'image du Fonds Monétaire International (système originaire des statuts du Fonds) c'est-à-dire avec une plus grande autonomie des banques nationales;
- c) une combinaison de divers éléments de a), b), c'est-à-dire un profil sui generis;
- d) une seule et unique banque centrale;
- e) une agence comptable type FECOM actuel.

J'opte en ce qui me concerne pour la première formule, c'est-à-dire un système décentralisé de banques centrales avec un organe central de direction de la politique de la monnaie et du crédit.

En attendant l'encouragement donné par le Conseil Européen en ce qui concerne non seulement des études approfondies mais encore la mise en pratique d'un large emploi de l'ECU devrait être exploité. Ceci concerne à la fois l'acceptabilité de l'ECU comme moyen de paiement entre banques centrales, c'est-à-dire à l'intérieur du système, où il existe encore des restrictions, et son usage comme monnaie de compte à propos d'émissions d'emprunts communautaires.

Ce qui est essentiel, c'est que la crédibilité du système existant soit maintenue et qu'il ne sombre pas dans une nouvelle crise de confiance.

Sa solidité est précieuse non seulement pour la Communauté européenne, mais aussi pour l'édification successive d'un nouvel ordre monétaire mondial. Le monde se divise de plus en plus en un nombre restreint de zones monétaires à l'intérieur desquelles une certaine stabilité peut s'établir et dont les monnaies participantes se groupent autour de monnaies de réserve.

Les problèmes d'avenir consisteront à organiser les relations entre ces zones et ces monnaies de réserve, entre lesquelles il faudra assurer un nouveau genre de convertibilité. C'est entre autres à cette condition que les échanges internationaux reprendront leur dynamisme quelque peu entamé par l'état financier actuel du monde.

Qu'il s'agisse d'un processus autant politique qu'économique, est indéniable. Mais quoiqu'on dise, l'Europe ne se fera pas sans une revitalisation de la volonté politique acceptant une commune destinée.

Messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé au peuple luxembourgeois par une allocution télévisée au début de l'émission «Hei Elei - Kuck Elei» du 28 décembre 1980. Un message de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a été diffusé au cours de la même émission. Le 31 décembre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, s'est adressé aux Luxembourgeois au début de l'émission en langue luxembourgeoise de Radio Luxembourg. Un message de Nouvel An du Président du Gouvernement a également été diffusé au cours du Journal de Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages de Nouvel An:

Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Lëtzebuurger,

Wann ech mech um Enn vum Jor u méng Matbierger riichten, da wëll ech nët e Résumé vum «état de la nation» maachen. Ech kann ower och nët iwer

Tatsaachen ewechgoen, déi eisem nationale Liewen a Schaffen hiren haarde Stempel opgedréckt hun, wéi Energie- a Stolkris, an d'Suerg fir Vollbeschäftigung.

Mir wëssen, wéivill mir vu frieme Faktoren ofhänken. Dat duerf eis ower nët verhënnere, alles drunzesetzen, fir Aarbecht an Akommes op eng mënschlech a gerecht Manéier bei eis ze sécheren. Datselwecht soll fir Europa gëllen, wou sech onst Land op alle Pläng och dofir asetze muss. Mir fréen eis, datt engem Lëtzebuurger als Président vun der Commissioun grouss an éirevoll europäesch Responsabilitéiten uvertraut gin.

D'Vereent Natiounen hun 1981 zum Jor vun den Handicapéierten déclaréiert. Mir sollen domat un déi Leit erënnert gin, déi nieft de materielle Problemer vum deegleche Liewen, och nach kierperlech oder geeschteg behënnert a geplot sin.

Wa mer ronderëmmer kucken, gesi mer nach vill aner Situatiounen, déi ee mat Behënnert-sin vergläiche kann. Musse mer nët déi Leit dobäiziele, denen d'Mënscherechter verweigert sin? Oder all déi aus der drëtter Welt, déi ënner schroosten Zoustänn

knapps genuch hu fir ze iwerliewen ? Deer Fäll gët et nët nëmmen an aneren Dealer vun der Welt. Dat lescht Erdbiewen a Südditalien huet äis op eng tragesch Fassong erënnert, wéi ënnerentwéckelt nach ganz Regionen an der Communautéit sin. Vill Lëtzebuerger hu bei deer Katastroph eng Solidaritéit bewisen, fir déi de Président Pertini sech perséinlech bei mir bedankt huet.

Un dësem Joresenn wëll ech iewel och e puer Wuurt vun enger Feier a ménger Famill soen, wou der esouvill vun Iech mam Häerz dobei waren : d'Fiançailles vun eisem Sonn Henri. Ech soen all deene merci, déi dem jonke Puer esou léif félicitéiert a Gléck gewënscht hun. Si hun äis bei deer Geléenheet eng grouss Freed gemach.

Léif Lëtzebuerger, loosse mer hoffen, dass dat nächst Jor politesch Spannongen an der Welt ofbaut a wirtschaftlech Bedéngongen verbessert. Iech alleguer wënschen ech an deem Sënn, mat menger Fra a mat eise Kanner, schéi Feierdeeg bei gudder Gesondheet an e gleecklecht neit Joer !

En formulant ces souhaits, je voudrais aussi m'adresser aux résidents étrangers qui passeront chez nous, loin de leur patrie, les fêtes de fin d'année. A eux tous, je souhaite une bonne et heureuse année 1981.

Allocution radiodiffusée de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Schons lang net méih, huet e sech am Enn vun engem Joer, esou vill a bang Froen gestallt, wéi op Sylvester 1980.

D'politesch a wirtschaftlech Propheten hun d'Tounart vun hire Prévisiounen op mineur gesat, a beschreiwen d'Entwécklung am Joer 1981 mat groen, wann net esou guer mat schwarz gepierperléchte Fuerwen. Vill soen d'nächst Joer géng méi uerg gin wéi dat wat hannerun ons léit a wat ons net nëmmen mat engem verrénte Summer mé och mat munch aner Réckschléi beduecht huet. Déiwen Abroch an der Wirtschaft, vill Onrouh an der Politik. An der Welt, vill Haass, Honger a Krich, Terror a Katastrophen, heihém d'Bängen ëm d'wirtschaftlech Strukturen vun onsem Land, d'Perspektiven dass onsen Wuelstand e Plafong errécht huet mat der Gefohr zeréck ze goen, um europaesche Plang munch Déceptioun an den Zweifel op fir d'europaescht Enéngongswierk weiderzeféihren, bei de Regierungen an Natiounen nach genuch Glawen a Spannkraft bestét.

Mé de Mensch leeft vun der Hoffnonk. An et kann a soll een de Kapp net hänke loosse. Duerfir schloen ech Iech vir ons Befirchtonge emzeléden op de Wëllen d'Situatioun ze méschteren an wa méiglech grat doran ons Satisfaktioun ze fannen.

D'Evenementer a Polen an a villen anere Länner vun der Welt, wou d'Freihéiten ageschränkt oder verdaamt sin, léen ons noh ons méih wéi jé op d'freihéitlech Demokratie ze besannen. Fir se echt a respektéiert ze erhaalen, ass ons operluegt hir Schwächten a Mëssgestalten ze bekämpfen déi ze sichen sin am Zerrieden vun de Problémer an der Atomiséirong

vun de Ménongen, an dem Mangel un der Berétschaft Freihét mat birgerlecher Disziplin an Toleranz ze verbannen. Onse Jonktem geng net verstoen dass onse gelueften freihéitlechen System noutwendegerweis zu Ineffizienz an Opwéchung vun allem festen Ennergrond féiere misst.

Mat dem Glawen dass mer et schaffe können, solle mer och déi Krisenerscheinongen a Problémer fir onst Land ugoen, déi 1980 ons hannerléist. Si sin méi zuehréich a méih komplex wéi jé, fléissen zwar méschdens aus de Konsequenzen vun der onrouheger Weltlag, mé héfen sech a stellen oft Contestatiounen vun onsen égenen Errongenschaften duer. Dat göllt souwuehl um Plang vun der Stohlindustrie, dem vun der Entwécklung vun Banken- an Televisiounssecteur, vun der Landwirtschaft a Wéibau wéi och wat d'Qualitéit vun accueil vun den europäeschen Institutiounen ugët. Doniewen stin mer an der Diskussioun mat onsem Noper wéint grawen Emweltsfroen bei Cattenom, wéi och wéint onsen Interessen an der belsch-letzeburger Wirtschaftsunioun.

Dat éischt Hallefjoer vun 1981 muss duerfir ént vun enger Bestandsopnahm sin, souwuehl vun de Ressourcen vun onsem Land op länger Sicht, wéi och vun de Programmen déi a kurzem ze bewältegen sin. Déi Programmen mussen ofgewiehen gin, an hire Prioritéiten an hire Greissenourdnong, Öffentlech- a Privatinvestitiounen fléissen dobei anenén. Eng op Selektioun, Gerechtegkét an Ausgleich baséiert Sozial- a Familjepolitik, eng dynamesch Bildungspolitik mussen dobei déi menschelech Not derzou gin, well och bei de groussen wirtschaftlechen Emwandlungen stét d'Schicksal an d'Léschtong vun Mensch am Méttelpunkt.

Déi Uleies do, sin net déi vun Regierungen oder Parteien. Et sin déi vun ganze Vollék. Duerfir gi mer se un mam bewährte Méttel vun Participatioun an Dialog, wéi se am Begrëff vun der Tripartite leien. Méi Wonsch gët dohin dass déi déi zu de Léisongen beidroen können, et an engem Géscht vun Responsabilitéit virun onsem gesamte Staatsstoot, a senger Zoukonft, der Zoukonft vun der jonger Generatioun maen.

Mé losse mer am Ufank vun dem Joer 1981 nët nëmmen un ons selwer denken. Mir stin an enger internationaler Gemeinschaft, déi d'Zesammenhäng tëschent onsem Gléck oder Ongléck an denen vun aneren Natiounen a Weltdeeler ëmmer méi klor opdéckt.

Duerfir wär de Wonsch virzebréngen dass d'Völker zesammen de Kampf géint den Honger an der Welt géngen an enger grousser, generéiser Campagne op séch huelen, an engem Plang de gedroen misst gin, souwuehl vun den Industriestaaten wéi och vun de neiréichen Petrolsnatiounen.

D'Stëllong vun Honger no Brout gët nët duer, grouss Déler vun der Welt hongeren no Freihét, no Gerechtegkét an Toleranz, no Respekt vun de Réchter vun énzelen Mensch.

Duerfir ass et esou wichtig dass de Marché Commun, d'Europa vun dénen Zëng séng wirtschaftlech a

finanziell Problemer léisst, a se nët virun sech hirschuppst.

Dat ass d'Viraussetzung fir an der Welt och politesch e Fanal an e Stützpunkt fir den echten Fridden duerzestellen. Eng institutionell zerrassen Gemeinschaft ouni wirtschaftlechen Zesammenhalt, ouni festgefügten Interessenausgleich kann och um welt-politische Plang nët vill erréchen. Par conter, wann se déi Handicappen iwerwënnt, kann se e gewichteg Wuert matschwätzen. Loosst mer duerfir hoffen datt d'Communautéit 1981 hir Onloscht fir ze bougéieren iwerwënnt.

Le pire n'est jamais sûr ! Mat kalem Kapp a realistischer Aschätzung könne mer de Gefohren fir d'nächst Joer entgéintkucken an zugleich unhuelen datt d'Surprise am Joer 1981 och emol op der gudder Séit leie könnten.

Dat ass méin déifste Wonsch fir Iech alleguer, fir ons Groussherzoglech Familien, déi mat der Hochzeit vum Ierfgroussherzog Henri e Strahl vu Licht a Gléck oplénke léisst.

Fenkt d'neit Joer a gudder Verfassong un!

Ech gedénken besonnesch dénen éleren Matbierger, dénen ech Zefriddenhët a Secherhët wënschen, an déne Jongen déi opstriefen an no Erföllong vun hiren Zieler ruffen.

Fir jidderén eng gudd Gesondhët, a vill Erfolleg a Fréd.

Message de Nouvel An de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

L'année 1980 ne nous a pas gâtés ! Je fais abstraction de l'été pourri. Dans l'ensemble nous avons assisté à une déstabilisation croissante sur le plan politique aussi bien qu'économique.

De nouveaux foyers de guerre se sont allumés, la violence a sévi, des catastrophes naturelles ont semé la mort. Atteintes à la souveraineté d'Etats indépendants, invasions, atteintes aux libertés et aux droits de l'homme: Tout y a passé.

La seconde vague pétrolière ébranle les économies des nations non productrices de cette matière, les ba-

lances de paiement sont bouleversées et les restructurations de secteurs économiques entiers se font dans des conditions mal aisées.

Faut-il pour autant désespérer ? Le pire est-il toujours sûr ? Pourquoi l'inattendu serait-il toujours de malheur ?

Je suggère plutôt l'acceptation lucide des défis qui nous sont adressés sur le plan international et national.

Les événements de Pologne nous ont rappelé la valeur et la supériorité humaine de notre système de liberté démocratique. Soignons-le en le débarrassant de certaines de ses faiblesses ou bavures: la logomachie, l'atomisation des opinions et positions, le manque de véricité et de discipline civique, la contestation effrénée. La démocratie parlementaire n'est pas appelée par sa nature à être un système d'inefficience et d'amolissement.

C'est dans ce sens que nous devons aussi sortir la Communauté des Dix, ce marché commun dans lequel la Grèce nous rejoint comme dixième membre, de son embourbement actuel.

Les pays européens, grands et petits, ne pourront faire valoir le potentiel inhérent à notre puissance économique globale et déployer leurs initiatives de paix, que s'ils forment une communauté cohérente et solidaire dans ses destinées économiques.

A côté des dures réalités, faisons de l'année 1981 aussi celle de la bienveillance. On l'a proclamée année des handicapés physiques et mentaux.

Qu'elle soit une année de prise de conscience de la solidarité avec ceux qui risquent d'être en marge de nos sociétés comme de ceux qui ont faim de pain aussi bien que de justice.

Que le dialogue soit incessant et ouvert entre les partenaires sociaux et avec les pouvoirs publics, entre autochtones et immigrants.

Je vous souhaite à tous bonne santé, du travail surtout pour les jeunes, succès, satisfaction dans vos entreprises.

Que la paix dans la justice et la vérité nous soit maintenue en 1981!

La conjoncture actuelle de l'économie luxembourgeoise et prévisions pour 1981

Demande

Demande étrangère (exportations)

Le deuxième trimestre de 1980 a vu l'inflexion à la baisse de la demande étrangère demeurée relativement dynamique au cours des premiers mois. Malgré ce ralentissement, les exportations de biens ont encore progressé au cours du 1^{er} semestre de 10,1% en valeur par rapport à la même période de 1979. Pour la sidérurgie, où l'on dispose de chiffres pour les 9 premiers mois, les exportations ont progressé de près de 10% en valeur et de 1,1% en volume, ceci malgré le brusque revirement qui s'est produit sur le marché sidérurgique européen au début du 2^e trimestre.

Cette dégradation a eu pour origine la conjonction malheureuse de facteurs tels que le ralentissement général de la demande d'acier à l'intérieur de la Communauté, à la suite de la crise de l'automobile et de la construction dans certains pays, et l'effondrement des exportations à destination des Etats-Unis, de l'Iran et d'autres pays tiers. Les effets du protectionnisme accru sur certains marchés et de la concurrence exacerbée des nouveaux pays producteurs ont encore été accentués par le manque de discipline de producteurs communautaires ayant dépassé largement les programmes de livraison. Dès le printemps les entrées de nouvelles commandes ont eu tendance à reculer un peu partout alors que le niveau des prix de vente s'est effrité rapidement.

Cette évolution devait toucher en plein la sidérurgie luxembourgeoise handicapée de surcroît par l'absence de marché intérieur. Dès le mois de mai, l'afflux de commandes nouvelles a commencé à tarir et la dégradation des prix de vente a été sensible. Malheureusement l'évolution ultérieure a confirmé les pires appréhensions et la détérioration s'est encore accentuée.

Pour l'ensemble de l'année 1980 on doit ainsi s'attendre à un recul prononcé des exportations luxembourgeoises de produits sidérurgiques en volume. En valeur, et malgré la croissance des 9 premiers mois, la progression serait négligeable, l'impact du dernier trimestre devant être fortement négatif.

Pour les autres branches exportatrices on envisage également une décélération notable. En effet les derniers indicateurs confirment qu'à la suite d'une contraction générale des échanges commerciaux, la stagnation, voire la récession gagne un nombre croissant de branches industrielles.

Une approche prudente conduirait donc à adopter pour l'ensemble de l'année 1980 l'hypothèse d'une stagnation, sinon d'un recul, de nos exportations à prix constants. Les chiffres à prix courants pourraient demeurer légèrement positifs.

En ce qui concerne l'évolution en 1981, les tendances les plus récentes conduisent à une attitude très sceptique quant au scénario de redressement progressif de l'économie mondiale en 1981. Par ailleurs la propagation de ces tendances haussières à l'économie luxembourgeoise ne se ferait qu'avec un certain décalage. Même l'hypothèse d'une reprise modeste de nos exportations en volume en 1981 doit paraître optimiste actuellement.

Demande intérieure (consommation et investissement)

Parallèlement au déclin qui affecte la demande étrangère, plusieurs éléments de la demande intérieure semblent connaître en 1981 une certaine décélération.

En ce qui concerne la consommation privée, tout porte à croire que l'évolution s'est ralentie par rapport à 1979.

Dès le premier semestre les indicateurs relatifs au chiffre d'affaires du commerce font état d'un affaiblissement par rapport à la même période de 1979. En présence d'une progression dynamique de la masse salariale, c'est sans doute une propension à l'épargne plus élevée qui est à l'origine d'une retenue plus grande du consommateur. La croissance devrait donc se ralentir quelque peu et s'établir à un rythme annuel inférieur à 2% en volume.

En 1981 le développement de la consommation privée restera marqué par l'incertitude économique générale et la persistance des tensions sur le marché de l'emploi. Les impératifs de compétitivité devenant de plus en plus urgents, l'hypothèse d'un développement réel de la masse salariale en 1981 me semble guère plausible.

La consommation des Administrations, bien que freinée dans son évolution réelle par une politique de recrutement rigoureuse dans le secteur public, est marquée en 1980 par l'évolution accélérée des prix, de l'échelle mobile des salaires et des adaptations linéaires et sélectives des rémunérations. 1981 devrait marquer un ralentissement à cet égard.

La formation brute de capital fixe, qui a progressé à un rythme élevé en 1979 (plus de 5% en termes réels) semble connaître en 1980 un certain freinage. Les investissements sidérurgiques seront en recul par rapport à l'évolution connue en 1979. L'intensification des investissements des industries nouvelles pourrait être partiellement compensée par une croissance un peu moins dynamique de la construction de logements.

Les investissements publics par contre connaissent encore une expansion très forte. En toute hypothèse les investissements totaux devraient donc demeurer

en progrès quoiqu'à un rythme moins élevé qu'en 1979.

Pour 1981, les perspectives en ce domaine sont moins favorables. D'une part en effet l'on assistera sans doute à un nouveau réajustement à la baisse du volume d'investissement de la sidérurgie, sous l'effet de la crise.

Il semble par ailleurs que l'inflation, les taux d'intérêt élevés et la stagnation des revenus des ménages pourraient affecter le dynamisme actuel de la construction résidentielle. Des impulsions positives viendront encore de l'action des pouvoirs publics et des retombées de la nouvelle vague de diversification industrielle.

L'Offre

Offre intérieure (production)

Les perspectives esquissées ci-dessus concernant le développement de différents éléments de la demande globale font entrevoir les évolutions sectorielles suivantes:

Dans l'industrie, la production en volume a stagné au cours des 3 premiers trimestres de 1980. La production sidérurgique, grâce à l'acquis des premiers mois est demeurée en progrès, alors que la production des autres industries est d'ores et déjà en recul.

Les projections actuelles font entrevoir pour la sidérurgie un recul marqué au 4^e trimestre déterminant pour l'ensemble de l'année une progression de la production par rapport à 1979 de plus de 2% en volume.

Dans un contexte international déprimé, l'évolution de nombreuses autres branches évoluera à la baisse, de sorte que l'ensemble de la production industrielle accusera en moyenne annuelle une régression de l'ordre de 2% en volume.

Dans la construction, l'indice d'activité montre pour les 3 premiers trimestres de 1980 une expansion de l'ordre de 2,5%. Alors qu'un revirement de cette tendance n'est plus à prévoir au cours de l'année courante, on ne peut exclure que certains secteurs, dont le logement, pourraient être affectés dès le début de 1981.

Dans le secteur des services la majorité des indicateurs disponibles demeurent en expansion encore que dans le commerce et les activités de transport un fléchissement s'accuse. La progression du volume d'activité du secteur financier se poursuit avec régularité, alors cependant que les marges bénéficiaires s'effritent quelque peu.

En retenant l'hypothèse d'une croissance modérée des activités tertiaires, d'une légère expansion de la construction et d'un certain recul de l'industrie, l'augmentation en volume du produit intérieur brut ne devrait s'élever en 1980 qu'à environ 0,5 à 1,0% contre 2,7% en 1979.

Ainsi qu'il résulte des considérations développées précédemment au sujet de la conjoncture internationale, les perspectives pour 1981 demeurent controversées, tant en ce qui concerne l'ampleur de la récession attendue que sa durée et le profil du proces-

sus de redressement. On s'attend cependant en moyenne annuelle à des taux de croissance encore plus faibles en 1981 qu'en 1980. Le ralentissement de l'activité en Europe et dans le monde risque fort de se répercuter d'une manière amplifiée sur notre demande extérieure affectée de surcroît par la crise sidérurgique. Une situation aussi tendue ne saurait à la longue rester sans effets dépressifs sur la demande intérieure qui devrait s'affaiblir simultanément en 1981 avec la demande extérieure. Le niveau d'activité global s'en ressentira fortement. L'année 1981 risque donc de confronter l'économie luxembourgeoise avec une stagnation sinon une récession.

Offre étrangère (importations)

Au cours du premier semestre de 1980, les importations de biens se sont accrues de 15,7% en valeur par rapport à la même période de 1979. Cette évolution semble être attribuable surtout à l'augmentation en valeur de la consommation intermédiaire des entreprises, qui se ressent fortement des flambées inflationnistes sur les matières premières et l'énergie. Cette évolution doit s'accroître encore jusqu'à la fin de 1980, en dépit du ralentissement des approvisionnements en biens d'équipement et de consommation intermédiaire.

En 1981 par contre le ralentissement de l'activité économique, la décélération attendue, encore que très problématique, des pressions inflationnistes internationales, la croissance moindre des investissements et l'atténuation de la croissance de la consommation des ménages devraient comporter un affaiblissement de l'évolution réelle.

Equilibre de l'offre et de la demande

Emploi

Au cours des 9 premiers mois de 1980 l'emploi salarié total a continué d'augmenter légèrement, en dépit du recul de l'emploi sidérurgique. La poursuite de l'embauche dans l'industrie (nouvelles entreprises), les services marchands et non-marchands et la construction est à l'origine de cette évolution positive.

De la sorte la situation sur le marché de l'emploi s'était progressivement détendue et la pression des jeunes demandeurs d'emploi avait pu s'atténuer.

La rentrée d'automne a cependant été à l'origine d'une dégradation sensible de cette situation.

Au premier semestre et en été de 1980 le chômage partiel avait considérablement perdu en importance, pour reprendre au cours de ces derniers mois. Dans la sidérurgie les effectifs de la DAC avaient assez régulièrement diminué jusqu'en été. La nouvelle crise qui a frappé cette industrie a dégagé d'importants excédents supplémentaires de main-d'œuvre. La mise en œuvre de travaux extraordinaires afin d'occuper cette réserve de main-d'œuvre s'est révélée indispensable dès le mois d'octobre.

En cette fin de 1980 et pour 1981 les principales données du marché de l'emploi sont les suivantes :

— réduction des excédents structurels de la sidérurgie au rythme prévu;

- existence d'effectifs excédentaires d'origine conjoncturelle fort importants dans cette même branche;
- lents progrès de l'embauche dans les autres secteurs qui se heurte surtout à l'inadaptation des qualifications et des aspirations par rapport aux besoins du marché de l'emploi.

De la sorte s'explique la coexistence de phénomènes apparemment aussi contradictoires que, d'une part, la persistance d'un certain chômage, l'existence de réserves de main-d'œuvre dans la sidérurgie, le chômage partiel et, d'autre part, la poursuite du recrutement dans les régions frontalières pour les besoins des nouvelles industries et des services, et dans les pays tiers pour la construction.

Cette situation absurde demandera une intensification en vue d'une mobilité plus grande de la main-d'œuvre disponible afin de profiter pleinement des possibilités de placement offertes par les nouvelles industries créées récemment ou dont le lancement est imminent. Il ne faudrait pas que l'effort de diversification de nos structures industrielles se traduise par la seule augmentation de l'emploi étranger, surtout frontalier, alors que subsistent par ailleurs des réserves de main-d'œuvre indigène.

Sous cette condition seulement un équilibre relativement satisfaisant pourra être maintenu sur le marché de l'emploi en 1981.

Salaires

En 1979 l'évolution de la masse salariale intérieure avait accusé une progression de l'ordre de 7,3% en termes nominaux. En 1980 son expansion a été conditionnée par une légère augmentation des effectifs salariés, une croissance réelle par tête qui s'annonce assez dynamique compte tenu de l'acquis du 1^{er} semestre et une accélération de l'échelle mobile des salaires (+ 6,2%). L'évolution nominale devrait se situer aux environs de 10%.

L'évolution en 1981 sera marquée par la persistance d'un contexte conjoncturel déprimé qui devrait déterminer une évolution très modérée des rémunérations réelles. L'évolution purement nominale résultant de la hausse de l'échelle mobile des salaires devrait être plus limitée.

Prix

Quant à l'évolution des prix, l'année 1980 a été caractérisée sur le plan international par la recrudescence des tensions inflationnistes, suite notamment au second choc pétrolier. Alors qu'à la suite du recul du niveau d'activité une certaine décélération sem-

blait se produire à cet égard, de nouvelles tensions se sont fait jour sur le front pétrolier. L'hypothèse d'un freinage de l'inflation internationale en 1981 est ainsi loin d'être assurée.

Au Luxembourg le taux d'inflation intraannuel (oct. 1980 / oct. 1979) se maintient à 6,0%. On escompte une légère dégradation pour les deux derniers mois, de sorte qu'en moyenne annuelle le taux d'inflation pourrait monter jusqu'à 6,5%.

Dans le contexte international actuel le ralentissement escompté en 1981 (5,5%) fait figure d'objectif quelque peu ambitieux.

Equilibre extérieur

Sur la base des évolutions relevées ci-avant à propos des exportations et importations au cours des 6 premiers mois de 1980, il apparaît d'ores et déjà que cette année restera caractérisée par un fort déficit du commerce extérieur, sensiblement plus élevé encore qu'en 1979. En effet le déficit du 1^{er} semestre, en dépit de la progression persistante des exportations, a été de l'ordre de 9,7 milliards de francs, donc sensiblement plus lourd qu'à la même période de l'année précédente. Il semble toutefois prématuré de vouloir chiffrer avec précision le résultat probable pour l'ensemble de l'année 1980.

Comme par le passé une partie de ce déficit commercial sera sans doute compensé par un excédent des échanges de services. Quant à l'évolution des revenus de facteurs de production, une projection paraît actuellement trop aléatoire. Le secteur bancaire, où prennent origine la presque totalité de ces revenus, est caractérisé en effet par deux évolutions contraires. Alors que d'une part on enregistre une expansion fort dynamique du volume des affaires, certaines pertes subies du côté du refinancement à la suite des hausses des taux d'intérêt depuis 1979 ont réduit les marges bénéficiaires, affectant par conséquent le solde net des intérêts versés et perçus par les établissements de la place financière. On peut admettre que ces évolutions contraires se compenseront plus ou moins, de sorte que le solde des revenus de facteurs demeurerait assez élevé en 1980.

En ce qui concerne l'évolution en 1981, les perspectives d'une légère reprise de la demande extérieure ne permettent cependant pas d'envisager une amélioration substantielle des conditions d'équilibre extérieur de notre économie.

(Source: Extrait du rapport, présenté par Monsieur Gaston Thorn, Ministre de l'Economie et des Classes moyennes, lors des débats parlementaires sur le projet de budget 1981, en novembre 1980 à la Chambre des Députés).

Le Conseil européen à Luxembourg les 1^{er} et 2 décembre 1980

Une réunion du Conseil Européen s'est tenue à Luxembourg les 1^{er} et 2 décembre 1980 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes pour le deuxième semestre 1980.

Ont participé à cette réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement: pour la Belgique: Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre, et Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Danemark: Monsieur Anker Jorgensen, Premier Ministre, et Monsieur Kjeld Olesen, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Allemagne: Monsieur Helmut Schmidt, Chancelier fédéral, et Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères; pour la France: Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, et Monsieur Jean François-Poncet, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Irlande: Monsieur Charles J. Haughey, Premier Ministre, et Monsieur Brian Lenihan, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Italie: Monsieur Arnaldo Forlani, Président du Conseil, et Monsieur Emilio Colombo, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Luxembourg: Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères; pour les Pays-Bas: Monsieur Andreas Van Agt, Premier Ministre, et Monsieur Christoph van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Royaume Uni: Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre, et Lord Carrington, Ministre des Affaires Etrangères; pour la Grèce, qui était présente pour la première fois à une réunion de ce genre: Monsieur Georges Rallis, Premier Ministre, et Monsieur Constantin Mitsotakis, Ministre des Affaires Etrangères. La Commission des Communautés Européennes était représentée par Monsieur Roy Jenkins, Président, et Monsieur François Xavier Ortoli, Vice-Président.

Le 1^{er} décembre, un déjeuner fut offert au Palais de Luxembourg par Son Altesse Royale le Grand-Duc en l'honneur des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des Ministres des Affaires Etrangères. Les travaux du Conseil Européen débutèrent dans l'après-midi et ont porté tout d'abord sur la situation économique et sociale, le fonctionnement du Système Monétaire Européen, l'innovation industrielle et, en ce qui concerne la politique internationale, le rapport de Monsieur Gaston Thorn sur sa mission au Moyen Orient.

Dans la soirée du premier jour, un dîner fut offert par la présidence luxembourgeoise en l'honneur des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des Ministres des Affaires Etrangères à la Villa Vauban.

Le Conseil Européen s'est terminé le 2 décembre en début d'après-midi. Lors d'une conférence de presse le Président du Conseil, Monsieur Pierre Werner, entouré à cette occasion de Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission, et de Monsieur Jean Dondelinger, Représentant permanent du Grand-Duché auprès des Communautés Européennes, a résumé les travaux et les conclusions de ce 19^e Conseil Européen.

Relevons par ailleurs qu'en vue de la préparation du Conseil Européen, Monsieur Pierre Werner avait effectué en novembre une tournée des capitales européennes qui l'avait conduit le 19 novembre à Paris, le 21 novembre à Copenhague, le 24 novembre à Dublin, le 25 novembre à Londres, le 26 novembre à Rome et le 28 novembre à Bonn.

Nous reproduisons ci-dessous le communiqué publié à l'issue du Conseil Européen:

Face aux préoccupations que suscite l'évolution de la situation internationale, le Conseil Européen est conscient des responsabilités qui incombent à l'Europe.

Le Conseil estime que l'expérience et les ressources de l'Europe en font l'un des facteurs essentiels d'équilibre et de paix dans le monde.

C'est dans le contexte des solidarités qui unissent une Amérique forte et une Europe assurée d'elle-même et de son rôle que le dialogue et la concertation entre elles serviront le mieux la cause de la paix et de la liberté.

Le Conseil européen veillera dès lors à ce que soit renforcée la cohésion de l'Europe et à ce que sa voix soit entendue.

Tremblement de terre en Italie du Sud

Le Conseil Européen exprime sa profonde émotion devant la catastrophe qui frappe une partie de l'Italie du Sud. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Etats membres de la Communauté et de la Grèce manifestent leur profonde sympathie aux populations si cruellement éprouvées, aux familles durement frappées par le deuil, à tous ceux qui, dans ces tragiques circonstances, ont vu détruits leur foyer et leurs biens de production.

Les peuples des Etats membres de la Communauté Européenne ne peuvent rester insensibles à ces tragiques événements. Outre l'aide spontanée offerte par les Gouvernements et autres autorités publiques ainsi que par une multitude de citoyens et d'associations de tous nos pays, il est du devoir de solidarité de la Communauté et de ses Etats membres de consentir, dans les présentes circonstances, une aide exceptionnelle en faveur des zones sinistrées.

Le Conseil des Communautés Européennes est invité à décider sans délai, sur proposition de la Commission et dans le cadre de la procédure budgétaire normale, en plus des aides d'urgence, des mesures exceptionnelles d'aide destinées à contribuer efficacement, notamment par un prêt bonifié, au programme de reconstruction des zones touchées de manière à atténuer l'incidence de la catastrophe sur la situation économique et sociale de ces régions et à faire en sorte que ces mesures puissent être suivies d'effets le plus tôt possible.

Situation économique et sociale

Le Conseil Européen a constaté que les augmentations répétées du prix du pétrole imposées aux pays consommateurs, sont la cause principale de la récession mondiale. Toute nouvelle augmentation du prix du pétrole aurait des conséquences dramatiques également pour les pays en voie de développement non producteurs de pétrole.

Le Conseil Européen estime que les perspectives de l'économie européenne n'ont jamais appelé une attention plus vigilente.

Le Conseil Européen est particulièrement préoccupé devant l'accroissement rapide du chômage dans les Etats membres de la Communauté. Il réaffirme que la réduction des taux d'inflation et l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et par des investissements appropriés facilitant les nécessaires adaptations structurelles, constituent les moyens les plus appropriés pour assurer une meilleure croissance et combattre le chômage d'une manière durable. Un effort conjugué des Gouvernements avec le concours des partenaires sociaux, est indispensable pour faire face à cette situation. Les divers instruments communautaires doivent continuer, par priorité, à servir les politiques visant à réduire le chômage structurel et à améliorer l'infrastructure et la situation économique des régions rurales les plus défavorisées.

Un effort tout particulier devrait être poursuivi dans la Communauté et dans tous les Etats membres, en faveur des jeunes à la recherche d'un emploi et pour leur assurer une formation adaptée aux besoins.

Le Conseil Européen réaffirme l'importance qu'il attache à un dialogue avec les partenaires sociaux, à la coordination et aux échanges d'informations entre Etats membres sur les politiques poursuivies en matière d'emploi. La Commission approfondira ses études sur la base desquelles le Conseil, dans la composition conjointe des Ministres de l'Economie, des Finances et des Affaires Sociales, sera appelé ultérieurement à délibérer.

Le Conseil Européen rappelle les engagements de tous les Etats membres de la Communauté visant à réduire leur dépendance à l'égard du pétrole par des économies d'énergie et en ayant recours à d'autres sources d'énergie, y compris le charbon et l'énergie nucléaire et à tout faire pour éviter l'apparition de tensions artificielles sur le marché pétrolier. A cet

égard, le Conseil européen a noté les conclusions auxquelles est parvenu, le 27 novembre, le Conseil (Energie).

Questions financières, SME

Le Conseil européen a examiné les développements intervenus depuis sa dernière session de Venise dans les domaines monétaire et financier, international et communautaire.

Il a constaté que les déséquilibres de paiements demeureraient une source de tension dans les relations monétaires et financières internationales et affectaient particulièrement certains pays en voie de développement. Il considère que le maintien d'un système monétaire et financier international stable est la condition pour que les politiques d'ajustement et le recyclage des capitaux contribuent parallèlement et de manière ordonnée à surmonter les déséquilibres existants et pour que les actions entreprises au bénéfice des pays en voie de développement soient poursuivies avec efficacité. Le Conseil européen a souligné que les travaux entrepris par les institutions internationales compétentes en vue de définir des solutions aux problèmes financiers posés par les chocs pétroliers répétés et aux besoins des pays en voie de développement devraient être poursuivis activement, dans le respect de l'indépendance et des compétences des institutions de Bretton-Woods. Il a confirmé que les Etats membres de la Communauté coordonneraient leurs positions dans ces débats.

Le Conseil Européen constate que le système monétaire européen, défini il y a deux ans, a fonctionné d'une manière exemplaire malgré tous les faits nouveaux intervenus depuis lors dans l'environnement international. Il a ainsi apporté une contribution essentielle à l'établissement d'un meilleur ordre monétaire, tant sur le plan communautaire que pour mieux répondre aux problèmes qui se posent sur le plan des relations monétaires internationales.

Il estime que les travaux entrepris devront être activement poursuivis au Conseil des ministres au sujet des problèmes monétaires de la Communauté, notamment en ce qui concerne l'aménagement des emprunts communautaires de balance des paiements et le développement progressif de l'utilisation de l'Ecu. Il a pris note de l'intention du Conseil des ministres et du Comité des Gouverneurs de renouveler les accords sur le concours à moyen terme et les arrangements de crédits croisés qui font partie intégrante du système monétaire européen. Il constate que l'ensemble de ces mesures contribuera à renforcer encore la zone de stabilité et de solidarité monétaires en Europe. Il confirme en outre qu'il est nécessaire que soient coordonnées les politiques en matière des taux d'intérêts ainsi que les politiques de change pratiquées à l'égard des pays tiers et qu'il soit procédé dans toute la mesure du possible à une concertation avec les autorités monétaires de ces pays.

Le Conseil européen confirme sa détermination de poursuivre le renforcement du système monétaire européen jusqu'à son passage, au moment approprié,

à la phase institutionnelle. Il invite la Commission et le Conseil de ministres à poursuivre leurs travaux.

Développement et Innovation industriels

Le Conseil Européen a pris connaissance avec intérêt de la communication de la Commission sur l'Innovation.

Il considère que les entreprises de la Communauté, dans la nécessaire adaptation de leurs structures industrielles, doivent résolument s'orienter vers l'application et le développement d'activités basées sur une approche novatrice. Cet effort doit être entrepris en liaison avec les partenaires sociaux, comme un élément nécessaire d'une politique active de l'emploi.

Il souhaite que les efforts entrepris dans ce sens par les Etats membres soient mieux coordonnés afin d'améliorer la compétitivité des produits européens, en utilisant au mieux la dimension offerte par le Marché Commun.

Il demande que les autorités compétentes de la Communauté examinent comment éliminer la fragmentation des marchés, comment améliorer l'incitation à l'innovation ainsi que la diffusion des connaissances.

Commerce international

Le Conseil européen a souligné l'importance d'assurer que le système des échanges mondiaux reste ouvert dans des conditions libres et équitables. A cet égard, il a souscrit à la déclaration du Conseil du 25 novembre relative aux relations de la Communauté avec le Japon.

Mandat conféré à la Commission le 30 mai 1980

Le Conseil européen a rappelé le mandat donné à la Commission des Communautés européennes de procéder, avant la fin du mois de juin 1981, à un examen du développement ultérieur des politiques communautaires, sans mettre en question ni la responsabilité financière commune pour ces politiques qui sont financées par des ressources propres à la Communauté, ni les principes de base de la politique agricole commune.

En tenant compte des situations et intérêts de tous les Etats membres, cet examen aura pour but d'éviter que des situations inacceptables se présentent de nouveau pour quelconque d'entre eux.

Rapport des Trois Sages

Le Conseil européen a examiné le Rapport des Trois Sages sur la base d'une étude approfondie faite par les Ministres des Affaires étrangères.

Le Conseil européen a constaté que la profondeur de l'analyse de la situation institutionnelle et le réalisme des solutions proposées par les Trois Sages — inspirées d'une évaluation équilibrée des problèmes

et des exigences de la Communauté ainsi que des instruments aptes à y faire face — font de ce rapport une source riche en idées et en suggestions pour l'amélioration des mécanismes et des procédures du système institutionnel de la Communauté.

L'abondance de ces idées et suggestions explique que les résultats des réflexions du Conseil européen et les conclusions concrètes qui en découlent pour le moment, ne couvrent pas exhaustivement l'ensemble des suggestions contenues dans le Rapport des Trois Sages et n'épuisent pas la matière. Celle-ci constitue et continuera à constituer, indépendamment des décisions qui pourront être prochainement prises, une base riche et utile d'idées et de suggestions auxquelles les Institutions et les Etats membres pourront faire référence en vue d'alimenter leurs réflexions sur le système institutionnel communautaire.

Le Conseil européen remercie les Ministres des Affaires étrangères de leur étude qui est à la base des conclusions auxquelles il est parvenu et qui seront publiées.

Union européenne

Le Conseil européen a pris acte des rapports présentés par les Ministres des Affaires étrangères et par la Commission sur les progrès réalisés l'année dernière vers l'Union européenne. Il a décidé que, comme par le passé, ces rapports seront publiés sous la forme appropiée.

Moyen-Orient

Le Conseil Européen a fait le point de l'action menée par les Neuf depuis l'adoption de la Déclaration de Venise sur le Moyen-Orient.

Le Conseil a entendu le rapport de M. Thorn sur la mission qu'il a effectuée au nom des Neuf et en application du paragraphe 11 de la Déclaration de Venise. Il a constaté que cette mission avait fait ressortir le grand intérêt suscité par la prise de position de l'Europe et qu'elle avait été à cet égard un succès.

Les résultats de la mission confirment que les principes de la Déclaration de Venise renferment les éléments nécessaires d'un règlement global, juste et durable, à négocier entre les parties concernées. Ils renforcent la détermination des Neuf d'apporter leur contribution à la recherche d'un tel règlement.

Dans cet esprit, le Conseil Européen a approuvé la décision des Ministres des Affaires Etrangères d'entreprendre une réflexion destinée à clarifier et à concrétiser les principes de Venise. Cette réflexion a abouti à la rédaction d'un rapport concernant les principaux problèmes en relation avec un règlement global et comportant les chapitres suivants: évacuation, autodétermination, sécurité au Proche-Orient, Jérusalem.

Le rapport souligne que les mesures à prévoir au titre de ces quatre chapitres devraient constituer un ensemble cohérent et donc être soigneusement coordonnées.

Le Conseil Européen a marqué son accord sur cette approche.

Il a noté que différentes formules étaient concevables pour donner corps à certains des principes de Venise, notamment en ce qui concerne la durée de la période transitoire précédant le scrutin d'autodétermination, la définition de l'autorité provisoire sur les territoires évacués, les conditions et modalités de l'autodétermination, les garanties de sécurité, Jérusalem.

En vue d'une exploration plus approfondie de ces formules et avec la volonté d'encourager un climat plus favorable à des négociations, le Conseil Européen a jugé nécessaire que de nouveaux contacts soient pris avec les parties concernées, parallèlement à la poursuite des réflexions internes.

Le Conseil Européen en conséquence a chargé la présidence en exercice en consultation avec les Ministres des Affaires Etrangères de prendre ces contacts.

Le Conseil a par ailleurs invité les Ministres à poursuivre leurs réflexions, en tenant compte des développements de la situation et à lui faire rapport.

Le Conseil Européen a défini ce programme d'action afin de disposer d'une plate-forme cohérente susceptible de favoriser un rapprochement entre les parties concernées.

Relations Est-Ouest

Le Conseil Européen a procédé à un échange de vues approfondi sur l'évolution des relations Est-Ouest.

I) A sujet de la réunion de Madrid, le Conseil Européen a souligné l'importance que les Neuf attachent au processus de la C.S.C.E. et leur disposition à les poursuivre. Il a rappelé que le respect par tous des principes de l'Acte Final d'Helsinki est le fondement de ce processus et la condition de sa poursuite.

Il a affirmé la volonté des Neuf de ne pas se satisfaire à Madrid de résultats d'apparence mais d'y parvenir sur les différents chapitres à des progrès réels et équilibrés. Il a notamment confirmé dans cet esprit le soutien que les Neuf avaient déjà marqué dans leur déclaration du 20. 11. 1979 au projet de conférence sur le désarmement en Europe, comportant dans sa première phase l'élaboration de mesures de confiance contraignantes et véritables et s'appliquant à l'ensemble du continent européen.

II) Le Conseil Européen a exprimé sa sympathie pour la Pologne et a énoncé la position des Neuf dans les termes suivants:

1. Les Neuf se conforment et se conformeront strictement dans leurs relations avec la Pologne à la Charte de l'Organisation des Nations-Unies et aux principes de l'Acte Final d'Helsinki.
2. Dans ce contexte ils rappellent qu'en souscrivant à ces principes, les Etats participants à l'Acte Final se sont engagés notamment:
 - à respecter le droit de chaque pays de choisir et de développer librement son système poli-

tique, social, économique et culturel ainsi que de déterminer ses lois et ses règlements,

- à s'abstenir de toute intervention directe ou indirecte, individuelle ou collective dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre Etat participant quelles que soient leurs relations mutuelles,
- à reconnaître le droit de chaque peuple de poursuivre à son gré et sans ingérence extérieure son développement politique, économique, social et culturel.

3. En conséquence les Neuf appellent tous les Etats participants à se conformer à ces principes à l'égard de la Pologne et du peuple polonais. Ils soulignent que toute autre attitude aurait sur l'avenir des relations internationales en Europe et dans le Monde des conséquences très graves.

4. Ils affirment leur disponibilité à répondre, dans la mesure de leurs moyens, aux demandes de soutien économique, qui leur ont été adressées par la Pologne.

Le Liban

La situation au Liban, dont les derniers développements continuent de susciter de vives inquiétudes, a de nouveau retenu l'attention du Conseil européen.

Les Neuf tiennent à réaffirmer que l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être pleinement respectées. Cette condition est indispensable pour que le gouvernement légitime du Liban puisse rétablir la paix sur l'ensemble du territoire. Le Liban appartient aux Libanais; à eux seuls revient la responsabilité de définir les règles de leur coexistence.

Dans cet esprit, les Neuf lancent un nouvel appel au respect de l'intégrité des frontières du Liban ainsi qu'à la sécurité de sa population. Le respect des frontières internationales du Liban constitue, en effet, l'un des éléments essentiels de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Ainsi qu'ils l'ont déclaré le 13 juin à Venise, les Neuf souhaitent enfin que la FINUL soit mise en mesure de remplir le mandat qui lui a été confié par le Conseil de Sécurité.

Le Conseil Européen réaffirme que l'un des objectifs de l'action des Neuf en faveur de la paix au Proche-Orient vise à restaurer le Liban dans l'intégrité de ses frontières et dans le plein exercice de sa souveraineté nationale.

Jordanie/Syrie

Le Conseil européen prend note avec inquiétude de la situation survenue entre la Jordanie et la Syrie, deux Etats avec lesquels les Neuf entretiennent depuis longtemps des relations étroites. Ils lancent un appel aux gouvernements concernés pour qu'ils exercent la plus grande réserve et s'efforcent de régler tout désaccord par des moyens pacifiques, y compris une action éventuelle dans le cadre des Nations Unies.

Remaniement ministériel à Luxembourg

Appelé à présider la Commission des Communautés Européennes à partir du 5 janvier 1981, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a démissionné le 21 novembre 1980 des fonctions qu'il assumait au sein du gouvernement luxembourgeois.

Depuis février 1969, soit près de 12 ans, Monsieur Gaston Thorn a été Ministre des Affaires Etrangères. Il a été Président du Gouvernement, Ministre d'Etat de 1974 à 1979, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes de 1977 à 1980, Ministre de la Fonction Publique de 1969 à 1974, Ministre de l'Education Physique et des Sports de 1969 à 1977, Ministre de la Justice de 1979 à 1980.

Le 21 novembre 1980, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, Ministre de la Justice.

C'est par arrêté grand-ducal du 21 novembre 1980 que Son Altesse Royale le Grand-Duc a accordé démission honorable, sur sa demande, à Monsieur Gaston Thorn.

Le 22 novembre 1980, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, qui Lui a présenté Madame Colette Flesch, nouveau membre du Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 22 novembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a nommé Madame Colette Flesch Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, Ministre de la Justice. Le même jour Madame Colette Flesch a prêté serment devant le Grand-Duc.

Madame Colette Flesch est née le 16 avril 1937 à Dudelange. Elle a fait ses études secondaires au Lycée de Jeunes Filles à Luxembourg. Elle a fréquenté aux Etats-Unis le Wellesley College à Wellesley, Massachusetts, et la Fletcher School of Law and Diplomacy, Medford, Massachusetts. Elle est diplômée en Sciences politiques et économiques (B.A., M.A., M.A.L.D.). De 1964 à 1969 Madame Flesch a été Administrateur au Secrétariat du Conseil des Communautés Européennes à Bruxelles. Elue membre de la Chambre des Députés en 1969, Madame Flesch a été Président du Groupe parlementaire du Parti Démocratique de 1974 à 1980, membre du Parlement Européen de 1969 à 1980, Président de la Commission du Développement et de la Coopération du Parlement Européen de 1975 à 1979, Questeur du Parlement Européen de 1979 à 1980. De 1970 à 1980

Madame Flesch a été Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Depuis 1980 elle est le Président du Parti Démocratique.

A la suite de la nomination de Madame Colette Flesch aux fonctions de ministre il y a eu au sein des différentes institutions nationales et internationales dont Madame Flesch était membre les changements suivants: A la Chambre des Députés c'est Monsieur Gaston Thorn qui a succédé le 25 novembre à Madame Flesch, ceci en vertu de l'article 54 (3) de la Constitution qui stipule que le député qui a été appelé aux fonctions de membre du gouvernement et qui quitte ces fonctions est réinscrit de plein droit comme premier suppléant sur la liste sur laquelle il a été élu. Monsieur Thorn ayant donné sa démission comme député le 19 décembre 1980, c'est Monsieur Jean-Paul Rippinger qui l'a remplacé à partir de la première séance de l'année 1981.

Au Conseil communal de la Ville de Luxembourg les changements suivants ont eu lieu: par arrêté grand-ducal du 1^{er} décembre 1980, Monsieur Camille Polfer, échevin, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la Ville de Luxembourg et par un arrêté du même jour Monsieur Paul Beghin a été nommé aux fonctions d'échevin de la Ville de Luxembourg;

Au Parlement Européen Monsieur René Mart a succédé à Madame Colette Flesch. C'est au cours de la session du Parlement Européen du 15 au 19 décembre à Luxembourg que Monsieur Jean Hamilius a été nommé questeur du Parlement Européen, en remplacement de Madame Flesch.

Relevons encore que Monsieur Carlo Meintz a été chargé de la fonction de président du groupe parlementaire du Parti Démocratique à la Chambre des Députés. Monsieur Meintz a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de l'Europe où il y a été remplacé par Monsieur Albert Berchem.

Nous reproduisons ci-après les textes des arrêtés grand-ducaux concernant la démission de Monsieur Gaston Thorn de ses fonctions de ministre et la nomination de Madame Colette Flesch:

Arrêté grand-ducal du 21 novembre 1980 accordant démission honorable à Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, Ministre de la Justice, et lui conférant le titre honorifique de Ministre d'Etat

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;
Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Démission honorable est accordée, sur sa demande, à Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, Ministre de la Justice, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

Art. 2. Le titre honorifique de Ministre d'Etat est conféré à Monsieur Gaston Thorn.

Art. 3. Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 21 novembre 1980.

Jean

Le Président du Gouvernement,
Ministre d'Etat
Pierre Werner

* *

Arrêté grand-ducal du 22 novembre 1980 portant nomination de Madame Colette Flesch à la fonction de Ministre et Vice-Président du Gouvernement

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Est nommée Ministre et Vice-Président du Gouvernement Madame Colette Flesch, Député, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Art. 2. Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 22 novembre 1980.

Jean

Le Président du Gouvernement,
Ministre d'Etat
Pierre Werner

Mme Colette Flesch, Ministre et Vice-Président du Gouvernement, a prêté serment le 22 novembre 1980 et est entrée immédiatement en fonction.

* *

Arrêté grand-ducal du 22 novembre 1980 modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 juillet 1979 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 portant constitution des départements ministériels;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Sont attribués à Madame Colette Flesch, Ministre: Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes, Ministère de la Justice.

Art. 2. Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 22 novembre 1980.

Jean

Le Président du Gouvernement,
Ministre d'Etat
Pierre Werner

Le Dialogue Euro-Arabe à Luxembourg

Les 12 et 13 novembre 1980 a eu lieu à Luxembourg une réunion euro-arabe entre des représentants de la Ligue des Etats arabes et des représentants des Etats-membres des Communautés Européennes.

La délégation européenne était présidée par Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, en sa qualité de représentant de la prési-

dence en exercice des Neuf. Le président de la délégation arabe était le Dr. Ahmad al Dajani, membre du comité exécutif de l'OLP, en sa qualité de représentant de la présidence en exercice de la Ligue des Etats arabes. Assistaient également à la réunion: Monsieur Adnan Omrane, Secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes et Monsieur Claude Cheysson, membre de la Commission des Commu-

nautés Européennes. La réunion a eu lieu en exécution de la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Neuf du 13 juin 1980 consacrée au dialogue euro-arabe. Elle a eu pour objet l'orientation générale et les modalités de la reprise du dialogue euro-arabe.

Lors de l'ouverture de la réunion des discours furent prononcés par Monsieur Paul Helmingier, représentant de la présidence du Conseil des Communautés Européennes, par le Dr. Ahmad Sedki al Dajani, représentant de la présidence de la Ligue des Etats arabes, et par Monsieur Claude Cheysson, membre de la Commission des Communautés Européennes. A la fin de la réunion le communiqué suivant a été publié:

Soucieux de reprendre les activités du dialogue euro-arabe qui étaient interrompues depuis le printemps 1979, une délégation arabe et une délégation européenne se sont réunies à Luxembourg les 12 et 13 novembre 1980.

La réunion qui pour la première fois depuis la création du dialogue euro-arabe s'est tenue au niveau politique avait essentiellement pour objet de définir l'orientation et les modalités futures de la reprise du dialogue sur tous les plans, politique, économique, technique, financier, social et culturel.

Des déclarations ont été faites par M. Paul Helmingier, représentant de la Présidence en exercice du Conseil des Communautés Européennes, par le Dr. Ahmad Sedki Al Dajani, représentant de la Présidence de la Ligue des Etats Arabes, et par M. Claude Cheysson, Membre de la Commission des Communautés Européennes. Les textes de ces déclarations figurent en annexe au présent Communiqué dont ils forment partie intégrante.

La partie européenne a rappelé la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 13 juin à Venise dans laquelle les Neuf avaient relevé l'importance qu'ils attachent au dialogue euro-arabe sur tous les plans et la nécessité d'en développer la dimension politique.

La partie arabe a rappelé la résolution du 10^e sommet arabe qui s'est tenu à Tunis en novembre 1979 et qui a insisté sur la nécessité de promouvoir la coopération avec les pays de la C. E. et de développer le cadre des intérêts mutuels des deux communautés, coopération qui devrait associer intimement les relations économiques et les positions politiques de la Communauté à l'égard des problèmes arabes et tout particulièrement à l'égard de la question palestinienne qui en constitue l'élément central.

Les deux parties ont souligné l'opportunité de tenir une réunion euro-arabe au niveau des ministres des Affaires Etrangères. Les deux parties sont d'accord à reconnaître qu'une telle réunion devrait être très soigneusement préparée et pourrait se tenir avant les vacances d'été de l'année prochaine (juin-juillet).

Elles ont décidé que la préparation de cette réunion sera confiée à un groupe de travail ad hoc.

La partie européenne a annoncé que sa délégation sera composée par: un représentant de la présidence

en exercice du Conseil des Ministres des Communautés Européennes accompagné d'un représentant de la présidence passée et de la présidence future ainsi que d'un représentant de la Commission.

La partie arabe fera connaître dans les meilleurs délais la composition de sa délégation.

Il appartiendra à ce groupe ad hoc de faire en temps voulu, et au vu de l'avancement de la préparation, des propositions concrètes concernant le lieu, l'ordre du jour, l'organisation de la réunion et sa date précise dans les limites de la période ci-dessus indiquée.

Dans le cadre de la préparation de la coopération pratique et en ce qui concerne les améliorations des procédures et méthodes de travail du dialogue, le groupe ad hoc se tiendra en contact permanent et étroit avec le Comité de coordination.

Les parties arabe et européenne ont passé en revue l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

La partie européenne a expliqué plus particulièrement son point de vue sur le conflit israélo-arabe. Ce point de vue a fait l'objet d'une déclaration le 13 juin 1980 à Venise dans laquelle les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Neuf ont exprimé la volonté de l'Europe de jouer un rôle particulier et d'œuvrer de manière plus concrète en faveur de la paix. En exécution de la déclaration de Venise, les Neuf ont engagé un processus de contacts et un effort de réflexion. Initié par la mission du Président Thorn au Moyen-Orient, ce processus est actuellement en cours.

La partie arabe a pris note de ces explications.

La partie arabe a également rappelé la situation dangereuse et explosive qui prévaut au Moyen-Orient et les menaces qu'elle fait peser sur la sécurité et la prospérité des deux régions arabe et européenne.

Elle a également affirmé la nécessité pour la Communauté Européenne de déployer les efforts nécessaires pour la mise en pratique des résolutions des Nations-Unies relatives à l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés et à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant.

La partie arabe a aussi réaffirmé la nécessité de voir se poursuivre les efforts européens en vue de mettre fin aux pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés, y compris celles relatives à l'annexion de Jérusalem, à l'établissement de colonies de peuplement, à l'annexion des hauteurs du Golan et aux agressions perpétrées contre les peuples palestinien et libanais.

La partie arabe a de nouveau affirmé que la reconnaissance de l'Organisation pour la Libération de la Palestine par la Communauté Européenne comme l'unique représentant légitime du peuple palestinien constituera un pas essentiel dans les efforts déployés afin d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La partie européenne a pris note de ces explications.

* *

Conscientes de la large inter-dépendance entre les économies des deux régions, les parties ont réaffirmé l'importance qu'elles attachent à un dialogue dans les domaines de la coopération économique, financière et culturelle.

Dans cet esprit, elles ont rappelé le mémorandum conjoint du 14 juin 1975, qui établissait des relations spéciales entre les deux groupes en tant que résultat d'une volonté politique commune qui s'était manifestée au plus haut niveau. Elles ont réitéré, en outre, le souhait exprimé dans ce mémorandum conjoint, de redécouvrir, de renouveler et de renforcer les liens existants entre ces deux régions voisines et l'intention de promouvoir une coopération étendue dans un vaste domaine d'activités au profit des deux parties.

Les deux parties ont souligné l'intérêt que revêtent pour chacune d'elles les travaux réalisés jusqu'à présent au sein des différentes commissions de travail. Elles ont par conséquent décidé de fixer comme premier objectif de parvenir, aussitôt que possible aux résultats concrets qui, sous forme d'actions, de conventions ou d'institutions communes, constitueraient les fondements de la coopération solide et durable à laquelle aspirent le monde arabe et l'Europe. Elles ont rappelé l'invitation formulée par la Commission Générale lors de sa réunion à Damas les 9-11 dé-

cembre 1978, aux commissions de travail à concentrer leurs efforts sur des projets de caractère régional ou présentant un intérêt global dans les pays arabes.

Les deux parties sont convenues, en outre, d'examiner les possibilités d'un élargissement de leur coopération dans d'autres domaines économiques présentant un intérêt mutuel.

Les deux parties se sont mises d'accord pour que les co-présidents et les rapporteurs de chaque commission de travail se rencontrent dans les meilleurs délais. A cette occasion ils fixeront, s'il y a lieu, les dates, lieux et ordres du jour des réunions de leurs commissions, qui à la lumière des résultats déjà obtenus, devront travailler dans la perspective de parvenir, dans les délais les plus brefs, à la réalisation des résultats concrets qui constituent le premier objectif convenu entre les deux parties. Ces résultats seront à finaliser par la Commission Générale qui précédera immédiatement la réunion euro-arabe au niveau ministériel.

Les deux parties sont convenus que le Comité de Coordination sera chargé d'examiner les méthodes de travail et les procédures appliquées jusqu'à présent dans le dialogue en vue de le rendre plus efficace.

La réunion de Madrid de la CSCE

Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a fait la déclaration d'ouverture suivante à la réunion de Madrid de la CSCE le 13 novembre 1980, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres des Communautés Européennes:

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom du Gouvernement luxembourgeois, ma profonde gratitude au gouvernement espagnol pour son hospitalité qui rendra notre séjour à Madrid particulièrement agréable et de lui présenter nos sincères félicitations pour tous les efforts qu'il a fait pour organiser notre réunion dans ce beau Palais des Congrès et des Expositions qui fournira le cadre à nos travaux futurs et leur permettra de se dérouler dans les meilleures conditions.

J'avais compté venir à Madrid prendre la parole dans le débat d'ouverture d'une conférence soigneusement préparée. Je suis donc inquiet que deux mois de travail intense de nos délégués n'ont pas permis à ce jour d'arrêter les modalités définitives pour la

tenu de la présente réunion principale. Il est mauvais de siéger ainsi dans le provisoire; les difficultés d'un accord sur la procédure me font craindre cependant, et cela est plus fondamental, que les divergences entre Européens de toutes dénominations ne se soient plutôt accrues qu'elles n'aient diminuées. J'espère me tromper et vois la conférence, malgré ces difficultés initiales, aboutir à des résultats concrets, obtenus dans une atmosphère de travail conforme à l'esprit de détente qui doit nous animer tous. Il est essentiel en tout cas, dans les toutes prochaines heures, de parvenir à régler définitivement l'ordre du jour et les modalités pour la réunion principale.

Le Luxembourg exerce depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 31 décembre de cette année la Présidence du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne.

Vous ne serez, par conséquent, pas surpris que les idées dont je vous ferai part reflèteront aussi bien celles de mon Gouvernement que celles des autres membres de la Communauté Européenne. Ai-je besoin de vous rappeler dans ce contexte précis qu'il y a cinq ans le Conseil des Ministres de la Communauté a expressément autorisé son Président en exercice, le regretté Président Aldo Moro, à signer l'Acte Final à Helsinki également au nom de la Communauté Européenne. C'est ainsi que M. Moro a expliqué lors de sa déclaration que l'expression «Etat participant» qui figure dans l'Acte Final se comprendra comme s'appliquant aussi aux Communautés Européennes en ce qui concerne les matières de leur compétence et que les points de vue des Communautés seraient exprimés selon leurs règles internes chaque fois qu'il s'agirait de matières relevant de leur compétence.

La réunion de Madrid est après celle de Belgrade la deuxième étape sur la longue route qui a été inaugurée le 1^{er} août 1975 à Helsinki par la signature, au plus haut niveau, de l'Acte Final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Le fait que cette dernière a pu réunir autour d'une même table de négociation la quasi-totalité des Etats européens ainsi que ceux d'Amérique du Nord a marqué en soi un tournant dans l'histoire de l'Europe d'après-guerre. Cependant, il était clair dès le début que la concrétisation de cette œuvre de rapprochement entre nos Etats et nos peuples dépendrait moins des textes de l'Acte Final que de la façon dont chacun des 35 Etats signataires les mettrait en œuvre aussi bien vis-à-vis de ses propres ressortissants que dans ses relations avec les autres Etats. Permettez-moi de citer dans ce contexte deux phrases que j'ai prononcées lors de la signature de l'Acte Final: «Seuls nos actes démontreront la détermination de notre volonté. Le test réel de la validité de nos travaux sera la volonté démontrée dans les actes».

Depuis Helsinki des progrès indéniables et encourageants ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Acte Final. Je pense notamment aux domaines de la circulation des personnes, des contacts d'affaires, des échanges culturels. Ces progrès cependant ont été suivis dans l'intervalle entre la réunion de Belgrade et celle de Madrid de sérieux pas en arrière qui n'ont fait que souligner les limites actuelles de la détente ainsi que le manque de confiance entre nos Etats. Faut-il pour autant se montrer pessimiste avant même que notre réunion ne commence vraiment ses travaux? Certes, le déroulement des travaux de la réunion préparatoire a été des plus difficile. Je pense cependant que si nous faisons preuve de réalisme pour ce qui est des possibilités futures offertes par le processus, auquel nous demeurons tous attachés, et que notre jugement du passé sera guidé par la sincérité et l'objectivité et non par une complaisance qui cache inutilement les réalités, des résultats concrets pourront être atteints à Madrid. Nous ne devons à aucun moment de nos futurs travaux oublier que nos peuples auront pendant les mois à venir le regard fixé sur nous, en espérant légitimement que l'issue de notre réunion leur donnera de nouveaux espoirs.

La réunion de Belgrade a paru décevante à nos concitoyens. Il ne faut cependant pas sousestimer les résultats positifs obtenus lors de cette réunion. C'est ainsi que dans le document de clôture les Etats participants réaffirment la volonté de leurs Gouvernements de mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Acte Final par des actions unilatérales, bilatérales et multilatérales. Le document souligne ensuite à juste titre que l'échange de vues approfondi auquel les Etats participants ont procédé en application du mandat de l'Acte Final a constitué en lui-même «une contribution de valeur pour atteindre les objectifs fixés par la CSCE, bien que des points de vues différents aient été exprimés quant au degré de mise en œuvre de l'Acte Final atteint jusqu'à la réunion de Belgrade». Enfin, la continuité du processus inauguré à Helsinki a été sauvegardé en ce sens que les 35 Etats se sont mis d'accord sur la tenue d'une autre réunion similaire à Madrid fin 1980. En plus, ils ont décidé la convocation, dans l'intervalle entre Belgrade et Madrid, de trois réunions d'experts qui se sont déroulées à Bonn, Montreux et La Valette ainsi que d'un «Forum Scientifique» qui a réuni à Hambourg au début de l'année en cours des hommes de science en provenance de tous les Etats participants à la CSCE. Il y a cependant une ombre de taille au tableau final de Belgrade. En effet, cette réunion n'a pas réussi à adopter des mesures concrètes qui auraient pu améliorer et faire progresser la mise en œuvre de l'Acte Final. Et pourtant, il y a eu sur la table de négociation bien des propositions, dont un certain nombre présentées par les Etats membres de la Communauté Européenne, qui auraient pu contribuer à cet objectif.

Notre réunion de Madrid s'ouvre dans un climat international qui n'a fait que se détériorer depuis plus d'un an, tout comme d'ailleurs les relations entre les Etats participants. Ce climat défavorable est dû en très large partie à des initiatives et des attitudes contraires à l'esprit et à la lettre de l'Acte Final. En premier lieu il y a eu à la fin de l'année dernière l'intervention soviétique en Afghanistan, petit pays traditionnellement neutre et non-aligné; cet acte viole les Principes de l'Acte Final, qui énonce clairement dans son préambule le «lien étroit qui existe entre la paix et la sécurité en Europe et dans le monde entier». Par ailleurs le second des dix Principes déclare que les Etats participants s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales en général. Le Luxembourg avait au début de cette année dénoncé avec ses partenaires de la Communauté Européenne cette intervention de Moscou et lancé un appel aux parties intéressées afin qu'elles acceptent un règlement équitable. Malheureusement nous devons constater qu'actuellement aucune solution n'est en vue dans cette région du monde.

Cette situation préoccupante s'est répercutée inévitablement sur l'état de la détente en Europe ainsi que sur les relations entre les 35 Etats signataires de l'Acte Final, étant donné que la détente est indivisible et globale. Indivisible d'abord: ceci veut dire

que la détente est à nos yeux incompatible avec une politique qui exploite des foyers de tension hors du continent européen. Une détente qui serait considérée comme pouvant être divisée à loisir selon les régions du monde, perdrait auprès de l'opinion publique toute crédibilité. La détente est ensuite globale, à savoir qu'on ne saurait faire une distinction arbitraire entre ses aspects politique, militaire et humanitaire. Une détente réelle telle que nous la comprenons doit se développer et progresser d'une manière harmonieuse. Nous ne saurions par conséquent admettre que le débat sur les aspects militaires de la sécurité puisse être utilisé par certains pour réorienter le processus de la CSCE et faire perdre de vue la nécessité d'assurer la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Acte Final, notamment de celles concernant le respect des libertés fondamentales et les contacts entre les personnes.

Dans ce dernier contexte les neuf Etats de la Communauté Européenne déplorent profondément que depuis la réunion de Belgrade, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui est un élément essentiel de la détente et auquel tous les Etats ici représentés ont souscrit au moment où leurs autorités suprêmes ont signé l'Acte Final, a subi des violations beaucoup trop nombreuses et graves pour qu'elles puissent passer inaperçues. Que cinq ans après Helsinki des citoyens soient toujours harcelés voire persécutés et bannis dans certains de nos Etats, rien que pour avoir voulu promouvoir auprès de leurs Gouvernements respectifs l'exercice effectif de tous les droits mentionnés par le Principe VII de l'Acte Final nous paraît incompréhensible et certainement inadmissible. Ces actes, contraires aux engagements contractés le 1^{er} août 1975, pèsent sérieusement et d'une manière, hélas, persistante sur l'œuvre de rapprochement entre les Etats et les peuples d'Europe et d'Amérique du Nord que nous avons tous ensemble entamée à Helsinki.

Nous osons croire que la réunion de Madrid, malgré ces prémisses guère rassurantes que je viens d'esquisser, nous fournira néanmoins l'occasion de rétablir entre nous quelque peu la confiance mutuelle qui a été fortement ébranlée par les événements et actes que je viens de mentionner. Pour pouvoir atteindre cet objectif, nous pensons que nous devons avoir la volonté, chacun d'entre nous, de procéder à une évaluation aussi complète que possible de la situation actuelle dans laquelle se trouve le processus de la CSCE et en particulier la mise en œuvre de l'Acte Final dans toutes ses dispositions. Cet examen devra se dérouler, selon nous, en toute objectivité, sans polémique ni confrontation, mais également sans complaisance. Ceci implique que tous les Etats doivent accepter des critiques justifiées au cas où ils auraient failli aux engagements qu'ils ont contracté à Helsinki.

Par ailleurs nous devrions profiter de la présente réunion pour faire progresser la mise en œuvre de l'Acte Final et donner une nouvelle impulsion au processus en cours depuis août 1975 en prenant des initiatives concrètes dans tous les domaines de ce document. Etant donné que ce dernier, qui devra tou-

jours figurer au centre de nos travaux à Madrid, forme un tout, dont l'équilibre délicat n'a été atteint qu'au prix de négociations souvent ardues, les propositions que nous serons amenés à discuter devront respecter cet équilibre et ne pas privilégier indûment une partie de l'Acte Final au détriment des autres.

Je pense, en disant ceci, en premier lieu aux aspects militaires de la sécurité, qui font en partie l'objet de la première Corbeille et qui joueront à Madrid, selon une vue généralement répandue parmi nous, un rôle plus marquant qu'à Belgrade, sans devoir pour autant transformer notre réunion en une réunion de désarmement. L'Acte Final prévoit expressément que l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des mesures de confiance pourrait permettre, au prix de nouveaux efforts, de développer et d'étendre ces mesures. C'est en tenant compte de cette clause évolutive, entre autre, que les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de la Communauté Européenne ont pris la décision en date du 20 novembre 1979 d'appuyer une approche visant à adopter à Madrid, conformément au projet français de Conférence sur le Désarmement en Europe, un mandat fixant les conditions dans lesquelles pourraient être ouvertes des négociations pour arrêter d'un commun accord des mesures de confiance significatives sur le plan militaire, vérifiables, applicables à l'échelle de l'ensemble du continent européen et qui soient de nature, en contribuant à améliorer la sécurité des Etats, à créer les conditions pour passer ultérieurement à un processus de limitation et de réduction des armements dans le même cadre géographique. Les nouvelles mesures de confiance, qui seront négociées dans le cadre de cette conférence, devront contribuer aussi bien à conférer une véritable transparence aux activités militaires en Europe qu'à réduire les risques d'une attaque-surprise. Elles marqueront par conséquent un progrès qualitatif par rapport aux mesures de confiance contenues dans l'Acte Final qui, bien que revêtant une certaine importance politique, continuent de laisser à désirer sur le plan militaire.

En ce qui concerne la coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement, je voudrais rappeler que le Luxembourg et ses partenaires de la Communauté Européenne ont transféré à cette dernière certains des pouvoirs qu'ils ont détenus avant la signature du traité de Rome. Un des buts principaux qui a motivé les Etats membres de la CEE lorsqu'ils ont signé ce traité a été de contribuer par des actions appropriées au développement du commerce mondial. Il convient cependant de déplorer que, cinq ans après la signature de l'Acte Final, nos partenaires des pays de l'Est continuent à ne pas éprouver le besoin d'avoir avec la Communauté le même type de relations normales qu'entretiennent avec elle non seulement les autres signataires de l'Acte Final mais en tout 113 pays du monde entier. Nous demeurons plus que jamais convaincus que le commerce international est un élément dynamique du progrès économique de tous les peuples et qu'il peut contribuer à la consoli-

dation de la paix et de la détente dans le monde. Afin que la coopération économique et commerciale soit durable, il faut cependant que tous les partenaires concernés obtiennent des avantages réciproques et équilibrés, et ceci par le biais de négociations substantielles aussi bien bilatérales que multilatérales. C'est pourquoi la Communauté Européenne a proposé en 1974 à chacun des pays à commerce d'Etat la conclusion d'accords de commerce pour régler les problèmes qui existent entre nous. Malheureusement, cette offre n'a pas rencontré partout la réponse que nous attendions. Ce qui plus est, certains pays de l'Europe orientale qui sont nos voisins et donc des partenaires économiques naturels de la Communauté continuent à mettre des obstacles à l'exercice des compétences de celle-ci dans des conventions multilatérales et des organisations internationales. Les Etats membres de la Communauté Européenne attachent par ailleurs de l'importance à l'amélioration des dispositions administratives et techniques en ce qui concerne les échanges d'informations économiques et commerciales et de données statistiques ainsi que des facilités accrues pour les contacts d'affaires. Ces domaines devraient se prêter, selon les Neuf, à des progrès à bref délai et ceci dans l'intérêt des opérateurs économiques et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises.

Bien que la CSCE ait été en premier lieu une conférence Est-Ouest, l'Acte Final reconnaît expressément dans un chapitre spécial l'importance de ses aspects méditerranéens. La Communauté Européenne, quant à elle, entretient des relations spéciales avec la quasi-totalité des Etats du pourtour de la Méditerranée, tenant compte aussi bien de l'importance toujours croissante de cette mer dans l'équilibre politique mondial que des liens historiques et culturels qui unissent depuis fort longtemps les pays européens à ceux qui sont situés sur les rives méridionale et orientale de l'antique «Mare Nostrum». Les Neuf sont prêts à discuter à Madrid, entre autre, des conclusions et recommandations de la réunion d'experts sur la coopération en Méditerranée qui s'est tenue à La Valette en 1978 et ceci conformément au mandat contenu dans le document de clôture de la réunion de Belgrade.

J'en viens maintenant à la troisième Corbeille de l'Acte Final et, en premier lieu, à la partie qui traite des contacts entre les personnes. Le Luxembourg et ses partenaires attachent une importance particulière à la question de la libre circulation des citoyens de tous les Etats participants. Cette question représente en effet pour nous une partie intégrante de la détente ainsi qu'une contribution fondamentale au renforcement de la paix et à la compréhension entre les peuples. Notre opinion publique jugera la crédibilité et la viabilité du processus de la CSCE d'après les progrès qui pourront être atteints à Madrid en ce qui concerne précisément ce chapitre de l'Acte Final, qui donne une expression concrète à certaines dispositions du Principe VII. Nous nous rendons parfaitement compte qu'il s'agit ici d'un domaine où beau-

coup reste à faire et où les régressions sont ressenties d'une manière particulièrement douloureuse par nos citoyens. Les Neuf ne peuvent dans ce contexte qu'exprimer leur grave préoccupation en ce qui concerne les mesures prises récemment par un des Etats signataires et qui affectent sérieusement la libre circulation des personnes en Europe centrale.

La diffusion de l'information qui devrait contribuer à une meilleure compréhension entre nos peuples ainsi que les conditions de travail des journalistes sont également des domaines dans lesquels nous aurions voulu des progrès plus substantiels depuis la réunion de Belgrade. Nous avons dû noter au contraire que dans certains Etats les activités des journalistes étrangers ont subi des entraves sérieuses, incompatibles avec les dispositions relevantes de l'Acte Final.

Enfin, la coopération et les échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation, qui doivent contribuer à une meilleure compréhension entre les hommes et les peuples des Etats signataires, méritent que nous développions encore davantage par des actions concrètes, les relations, non seulement entre nos organisations et institutions compétentes, mais encore et surtout entre les citoyens de nos pays et en particulier nos jeunes.

Je voudrais, en guise de conclusion, déclarer au nom de la délégation luxembourgeoise ainsi que des délégations des autres Etats membres de la Communauté Européenne que nous désirons contribuer lors de la réunion de Madrid à dissiper l'impression que l'Acte Final d'Helsinki n'est qu'une longue suite de déclarations creuses, vides de substance et sans prise sur la réalité de tous les jours. Il faut donner à la mise en œuvre de ce document, qui constitue un programme à long terme et un code de conduite, une nouvelle impulsion ici même, sur base des expériences positives et négatives acquises depuis un peu plus de cinq ans. Afin que nous puissions réussir dans cette entreprise, il faudra que chaque délégation fasse preuve de bonne volonté, de patience et surtout de réalisme et de sincérité envers les autres. Nous devrions nous efforcer, d'abord, de procéder à un vrai échange de vues approfondi sur la mise en œuvre de l'Acte Final, ensuite de faire progresser le processus de la CSCE, qui se trouve actuellement dans un état de stagnation, voire de recul, par la négociation et la possible adoption de propositions couvrant toutes les Corbeilles de l'Acte Final. Enfin, pour assurer la continuité de l'entreprise dont les fondements ont été posés à Helsinki, nous devons nous mettre d'accord sur le lieu et la date d'une prochaine réunion similaire à celle de Belgrade et de Madrid.

Si nous réussissons dans l'entreprise que je viens d'esquisser brièvement, nous n'aurons finalement que répondu aux attentes légitimes de nos peuples. Les délégations des Etats de la Communauté Européenne sont par conséquent fermement résolues à contribuer au plein succès de notre réunion et ils sont convaincus que les autres délégations feront de même.

Evolution du nombre et de la structure des banques à Luxembourg

Entre le 1^{er} octobre 1979 et le 30 septembre 1980 six nouvelles banques sont venues s'implanter à Luxembourg. Il s'agit d'un établissement de droit étranger et de cinq nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois.

- Banque du Gothard S. A., Lugano, succursale de Luxembourg,
- Deutsch-Skandinavische Bank (Luxembourg) S. A.,
- Gotabanken (Luxembourg) S. A.,
- Helaba Luxembourg – Hessische Landesbank International S. A.,
- Industriebank International S. A.,
- Manufacturers Hanover Bank Luxembourg S. A.

Un établissement bancaire, Houston International Bank S. A., a arrêté ses activités, alors qu'un autre établissement, Andresens Bank International S. A., a été absorbé par la banque luxembourgeoise Christiana Bank og Kreditkasse International S. A.

Aussi le nombre total des instituts bancaires actifs a-t-il augmenté de 107 à 111 unités au cours de la période de référence. Plusieurs banques étrangères ont par ailleurs manifesté leur intérêt pour la place financière, ayant introduit ou se proposant d'introduire prochainement une demande en vue de l'obtention d'une autorisation de faire le commerce.

Les banques d'origine allemande continuent à représenter le groupe le plus nombreux: elles passent de 27 à 29 unités, suite à l'ouverture de Industriebank International et de Helaba Luxembourg; leur part dans le volume global des affaires de la place a toutefois marqué un léger recul. La part de marché des banques scandinaves a par contre continué à croître; leur nombre reste inchangé à 14, suite à l'ouverture de Gotabanken et l'absorption de Andresens Bank.

Les banques d'origine américaine présentent une évolution analogue: après le départ de Houston International Bank et l'arrivée de Manufacturers Hanover Bank, le groupe compte toujours 12 établissements, dont la part de marché sur la place s'est légèrement améliorée, ce qui constitue une renversement de tendance par rapport au passé. La place a par ailleurs accueilli avec la Banque du Gothard une nouvelle banque suisse, portant le nombre des instituts helvétiques de 9 à 10. La Deutsch-Skandinavische Bank compte parmi les «joint-ventures» pluri-nationales, groupe qui passe à 10 banques contre 9 au 30 septembre 1980.

Le nombre des banques belgo-luxembourgeoises (12 unités), françaises (6), italiennes (5), japonaises (4) et celles venant d'autres pays (9 banques) reste inchangé.

Le total des sommes de bilan de toutes les banques de la place s'est élevé à 3.742 milliards de francs au 30 septembre 1980, contre 3.034 milliards au 30. 9. 1979, soit une progression en douze mois de 23,3%. Pour les neuf premiers mois de 1980 l'augmentation est de 15%.

La capitalisation des banques à son tour a évolué favorablement, puisque le total des fonds propres et autres fonds à risque (créances subordonnées) et des provisions pour risques généraux est passé de 97,0 milliards de francs au 31 août 1979 à 120,3 milliards le 31. 8. 1980 (dernière date pour laquelle ce chiffre est disponible), soit une augmentation de 24% en douze mois. Un autre indicateur de la consolidation progressive de la place financière peut être vu dans l'accroissement sensible des investissements fixes: ainsi un certain nombre de banques qui ont commencé leur activité à Luxembourg dans des locaux loués ont acquis, construit ou agrandi des locaux en propriété.

L'activité des banques sur le marché financier domestique

Le volume d'affaires des banques à guichet s'est développé normalement. La croissance a sans doute été la plus marquée dans le domaine des opérations sur or.

Le total des engagements des résidents non bancaires (ménages, administrations et entreprises autres que les banques) envers le système bancaire s'est élevé à 129,3 milliards de francs au 30 juin 1980 (dernier chiffre disponible) contre 112,4 milliards douze mois plus tôt, soit une croissance de 15%. Le total des avoirs en banque des résidents est passé dans la même période de 177,2 milliards à 216,4 milliards, soit une progression de 22,1%. L'excédent net des placements sur les engagements s'accroît donc de 64,8 à 87,1 milliards: sur base de ce surplus des dépôts nets de la clientèle nationale, le système bancaire luxembourgeois est un prêteur net de fonds vis-à-vis de l'étranger.

Les avoirs en livrets d'épargne au 31. 8. 1980 se sont élevés à 47,7 milliards contre 50,7 milliards un an plus tôt, soit un recul de 6,3%. Si l'on tient compte des intérêts bonifiés, il est évident que les retraits ont sensiblement dépassé les nouveaux placements: ceci illustre l'engouement du public pour des formes de placement temporairement plus rémunérateurs comme les dépôts à terme dont les taux d'intérêts s'orientent davantage d'après les taux du marché monétaire très élevés pendant la période sous revue.

L'encours des crédits à la consommation s'est accru d'environ 9,1% en douze mois passant de 4,5 milliards à 4,9 milliards au 31 août 1980. Les retards de paiement constatés pour les remboursements dénotent une légère diminution, tant en ce qui concerne le nombre des débiteurs que pour les montants en question.

Dans le domaine des crédits immobiliers, les nouveaux crédits accordés ont atteint, pendant la période de douze mois se terminant le 30 juin 1980, la somme de 14,8 milliards contre 12,3 milliards au cours des douze mois précédents, soit une progression de 19,9%. Ces montants incluent en premier lieu les crédits au logement accordés à des particuliers, qui se sont élevés à 9,4 milliards contre 7,5 milliards pendant la période précédente, soit une progression de 25,3%.

L'activité des banques sur le marché financier international

Le fait que plus de 85% des avoirs et des engagements des banques sont libellés en devises étrangères illustre l'orientation internationale des banques luxembourgeoises qui opèrent dans les différents secteurs des euro-marchés. L'élargissement de la communauté bancaire de Luxembourg et son dynamisme lui ont en effet permis d'accroître régulièrement sa part dans les marchés des devises. Ainsi, entre fin 1973 et fin 1979, les banques luxembourgeoises ont-elles su augmenter leur part de 6,6 à 11,4% du total de tous les dépôts en devises étrangères reçus par les banques en Europe. Corrélativement, les euro-crédits accordés par les banques luxembourgeoises sont passés de 7,2 à 12,4% du total recensé par la Banque des Règlements Internationaux. Comme ces crédits effectués par les banques luxembourgeoises sont en majorité destinés à des emprunteurs finaux, alors que sur l'ensemble des euro-marchés un quart seulement des crédits constituent des emplois de fonds véritables, le reste étant formé par des dépôts interbancaires, la place de Luxembourg fournit actuellement près de 25% de tous les euro-crédits accordés au secteur non-bancaire par des banques européennes.

Du point de vue géographique les avoirs et engagements en euro-monnaies des banques luxembourgeoises sont très fortement orientés vers les économies occidentales, et notamment vers les pays-membres de l'OCDE. Les Etats-membres des Communautés Européennes et les pays d'Europe de l'Ouest sont les principaux pourvoyeurs de fonds des banques à Luxembourg. Environ 80% des euro-dépôts effectués à Luxembourg proviennent de ces pays, contre 57% pour l'ensemble des euro-marchés. Du côté des crédits on retrouve la même préférence pour les pays d'Europe Occidentale vers lesquels se dirigent environ 70% des crédits accordés par les banques luxembourgeoises. Pour ce qui est du risque géographique, qui est actuellement l'une des préoccupations majeures des autorités du contrôle au niveau international, cette orientation vers les pays

industrialisés mérite d'être appréciée d'une manière favorable.

Le secteur para-bancaire

Les activités para-bancaires, à savoir celles développées par des établissements de crédit, les courtiers et les agents de change constituent un complément nécessaire des activités bancaires et contribuent efficacement à diversifier davantage la gamme des services financiers offerts à Luxembourg.

A la fin de 1979 le nombre des établissements du secteur para-bancaire s'est élevé à 48, dont 14 établissements de crédits, 9 courtiers de banque, 5 agents de change (activité qui est également exercée à titre accessoire par 28 banques et 3 établissements de crédit), 5 courtiers et commissionnaires en valeurs mobilières, 5 sociétés de leasing et d'affacturage, 3 sociétés de prise ferme, de garantie et de placement d'émissions de titres, 3 conseillers en investissement, 2 bureaux de change-billets, 1 intermédiaire de crédit et 1 gestionnaire de fortune. Les 14 établissements de crédit se sont spécialisés chacun dans une ou plusieurs branches d'activité; il s'agit de la gestion de fortune, des opérations fiduciaires, du crédit à la consommation et des prêts hypothécaires. La somme de bilan des établissements de crédit s'élevait au 30 juin 1980 à 9.183 millions de francs marquant une croissance de 10,5% en douze mois.

L'évolution du marché des capitaux et l'offre publique de valeurs mobilières

Le marché des capitaux en francs luxembourgeois a été affecté, au cours de la période du 1^{er} octobre 1979 au 30 septembre 1980, par le niveau élevé des taux d'intérêt sur le marché monétaire belge. Le taux de rendement à échéance finale de la Bourse de Luxembourg pour les emprunts à long terme en francs sauf ceux de l'Etat et des organismes internationaux est passé de 8,81% le 27 septembre 1979 à 9,63% le 19 décembre 1979, 12,20% le 26 mars 1980, 10,08% le 18 juin 1980 et 10,28% le 10 septembre 1980 (Indicateur «Kredietlux»).

Sur le marché primaire le quatrième trimestre 1979 et le premier trimestre 1980 ont été calmes, et les émissions nouvelles se sont succédées à un rythme normal: le marché a absorbé au cours de ces six mois 6 emprunts nouveaux pour un total de 3,1 milliards de francs. A la suite, la forte pression à la hausse des taux d'intérêt et les incertitudes sur le marché des changes ont amené le Commissaire à suspendre les émissions publiques en francs. Le marché s'est réouvert en juin et les 4 emprunts d'un total de 2 milliards émis de juin à septembre ont tous porté un taux facial supérieur à 10%, taux qui n'avait jamais été dépassé auparavant. En tout, la période du 1^{er} octobre 1979 au 30 septembre 1980, a vu l'émission de 10 emprunts nouveaux pour un total de 5,1 milliards de francs, contre 15 émissions d'un total de 7,25 milliards pendant pendant les douze mois antérieurs. On a noté trois emprunteurs luxembourgeois, trois orga-

nismes des Communautés Européennes et quatre emprunteurs étrangers.

En vertu de l'arrêté grand-ducal du 19 juin 1965, le Commissaire au contrôle des banques surveille les offres et ventes publiques de valeurs mobilières dans le but d'assurer l'information objective de l'épargnant; à cet effet, les prospectus d'émission lui sont soumis pour accord préalable. Au cours de la période comprise entre le 1^{er} octobre 1979 et le 30 septembre 1980, le Commissariat a enregistré 161 opérations de ce type, contre 164 au cours des douze mois précédents.

La surveillance des Fonds d'investissement

Le Commissaire a par ailleurs été saisi entre le 1^{er} octobre 1979 et le 30 septembre 1980 de 15 nouvelles demandes d'admission à la liste officielle des Fonds d'investissement autorisés prévue par l'arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972, alors qu'il n'y en avait eu que 5 pendant les douze mois précédents. 103 fonds étaient inscrits au 30 septembre 1980 (dont 75 fonds de droit luxembourgeois) tandis que 16 cas sont encore en cours d'instruction. Durant la période du 1^{er} octobre 1976 au 30 septembre 1980, 5 fonds d'investissement ont été nouvellement inscrits sur la liste officielle, tandis que 6 fonds d'investissement inscrits sur la liste officielle sont entrés en liquidation volontaire. Les 75 fonds luxembourgeois avaient le 31 août 1980 un patrimoine de 96,4 milliards, marquant une hausse de 4,3% en douze mois.

Le rôle du secteur bancaire et financier dans l'économie nationale

Pendant la dernière décennie, l'emploi dans les banques a augmenté de 7% par an en moyenne. En-

tre le 30 juin 1979 et le 30 juin 1980 les banques ont créé 361 nouveaux emplois, le nombre des personnes occupées passant de 6.841 à 7.202. Sur ces 7.202 personnes on comptait 4.960 citoyens luxembourgeois et 2.242 étrangers, 3.994 hommes et 3.208 femmes, 792 dirigeants, 6.242 employés proprement dits et 168 ouvriers. Au 31 décembre 1979 le secteur para-bancaire occupait 203 personnes dont 73 dans les établissements de crédit, 112 chez les courtiers de banque et 18 pour les autres établissements. A ces chiffres on pourrait ajouter ceux de CEDEL, centrale de livraison pour valeurs mobilières, qui occupe actuellement 75 personnes et de nombreuses autres firmes essentiellement au service des banques (experts comptables, conseillers juridiques, services informatiques).

La contribution des banques aux recettes fiscales a connu au cours des dernières années un ralentissement net de sa croissance. La masse salariale globale ainsi que la consommation courante sous forme de frais de fonctionnement continuent à progresser rapidement. Pour l'exercice 1979 il ressort des données collectées par le Commissariat au contrôle des banques que les frais de personnel des banques ont augmenté de l'ordre de 18% par rapport à 1978, que les autres dépenses de fonctionnement ont progressé de l'ordre de 21% et que les bénéfices commerciaux publiés ont reculé de l'ordre de 2%, alors que l'ensemble des impôts, taxes et redevances dus a augmenté de 5%.

Les impôts générés par le secteur para-bancaire s'élevaient pour 1979 à 188 millions (+22%), dont 32 millions pour les établissements de crédit, 144 millions pour les courtiers de banque et 12 millions pour les autres établissements.

Nouvelles Diverses

Visites à Luxembourg

Le 20 novembre, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes, a donné à Luxembourg une conférence dans le cadre des Sir Winston Churchill Memorial Lectures sur le thème: «The Future of the Community». Le même jour, Monsieur Jenkins a été reçu par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Les 3 et 4 décembre, Monsieur Thomas Roseingrave, Président du Comité économique et social des Communautés Européennes, a fait une visite à Luxembourg. A cette occasion il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail. Monsieur Roseingrave était accompagné des deux vice-présidents, Monsieur W.G.N. Miller et

Monsieur A. Laval, du secrétaire général, Monsieur R. Louet, du chef de la division presse et information, Monsieur T. Bourg-Braunthal, et de son chef de cabinet, Monsieur G. Querenghi. La délégation a eu également des entretiens avec les responsables de la Cour de Justice des Communautés Européennes, de la Cour des Comptes, de la Banque Européenne d'Investissement et du Conseil économique et social luxembourgeois.

Le 8 décembre, Monsieur Marc Eyskens, Ministre belge des Finances, a été reçu à Luxembourg par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. Monsieur Eyskens a assisté à une séance de travail avec Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, au cours de laquelle il a été procédé à un échange de vues sur la poursuite des négociations relatives au renouvellement des dispositions financières et monétaires du traité de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Le 10 décembre, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Steingrimur Hermansson, Ministre islandais des Communications. Les entretiens qui ont eu lieu dans le cadre des consultations périodiques entre les deux gouvernements, ont porté notamment sur les problèmes communs en matière aéronautique.

Le 17 décembre, Monsieur Roy Jenkins, Président de la Commission des Communautés Européennes, a été reçu en audience de congé par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Le même jour, Monsieur Jenkins a prononcé un dernier discours devant le Parlement Européen réuni à Luxembourg.

Le 17 décembre, Monsieur Spyros Kyprianou, Président de la République de Chypre, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de la visite comportait une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg, une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères.

Visites à l'étranger

Le 5 novembre, Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat à l'Economie, ont participé à Bruxelles à une réunion des ministres des Affaires économiques et de l'Energie du Benelux. Les Ministres se sont concertés notamment au sujet de la coopération de la politique industrielle et énergétique au niveau Benelux.

Dans sa double qualité de président en exercice du Conseil des Ministres des Communautés Européennes et de président désigné de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Gaston Thorn s'est rendu le 6 novembre à Rome. Il a été reçu à cette occasion par le Président de la République italienne, Monsieur Sandro Pertini, et il a eu des entretiens avec Monsieur Arnaldo Forlani, Prési-

dent du Conseil, et avec Monsieur Emilio Colombo, Ministre des Affaires étrangères.

Le 10 novembre, Monsieur Thorn a été reçu à Bonn par le Président de la République Fédérale, Monsieur Karl Carstens, par le Chancelier Helmut Schmidt et par Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre fédéral des Affaires étrangères.

Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a effectué fin novembre, début décembre une visite officielle en République Populaire de Chine. Au cours de son séjour à Pékin il a eu notamment des entrevues avec Monsieur Ju Mu, Vice-Premier Ministre, Monsieur Uang Hua, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Tang Ke, Ministre de l'Industrie métallurgique, ainsi qu'avec les Vice-Ministres des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de l'Industrie Houillère. Ces entretiens ont essentiellement porté sur le développement de la coopération et des échanges économiques bilatéraux, plus particulièrement dans le domaine de la sidérurgie. Avec le Ministre Tang Ke, Monsieur Helminger a procédé à un échange de documents dans le cadre de l'accord de coopération technologique signé entre la Corporation chinoise compétente, l'Usine Shoutu, et Paul Würth S.A., Membre de MecanArbed. Au titre de la présidence luxembourgeoise du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, Monsieur Paul Helminger a également évoqué l'évolution des rapports tant politiques qu'économiques entre la République Populaire de Chine et la Communauté Européenne.

Le 3 décembre, Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, Ministre de la Justice, a présidé à Bruxelles une réunion du Groupe de Travail Ministériel Benelux pour la Circulation des Personnes.

Relations internationales

Le 17 novembre a eu lieu à Luxembourg la signature de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Danemark, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. La convention a été signée du côté luxembourgeois par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et du côté danois par Monsieur Vagn Ditlev Larsen, Chargé d'affaires a. i. de l'Ambassade du Royaume de Danemark à Luxembourg.

Le 19 décembre a été signée à Luxembourg la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume du Maroc en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. La convention a été signée du côté luxembourgeois par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et du côté marocain par Monsieur Zine El Abidine

Sebti, Ambassadeur du Royaume du Maroc à Luxembourg.

Réunions et congrès

Le 4 novembre a eu lieu à Luxembourg une réunion des ministres des affaires étrangères des Communautés Européennes, au titre de la coopération politique. Le même jour a été signé à Luxembourg l'accord d'adhésion de la République du Zimbabwe à la deuxième Convention de Lomé.

Du 4 au 6 novembre ont eu lieu à Luxembourg les Journées d'information sur les charbonnages de la CEE, consacrées au thème: «Grisou, climat et aérage dans les charbonnages de la Communauté européenne».

Les 6 et 7 novembre s'est déroulé à Luxembourg le Congrès de la Commission Européenne du Tourisme, au cours duquel a été présenté l'étude de l'Institut du Transport aérien intitulée: Comment se présentera le tourisme en et vers l'Europe jusqu'en 1990 ? La séance inaugurale du congrès a eu lieu en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier ainsi que de Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, et de Monsieur Fernand Boden, Ministre du Tourisme.

Les 11^{es} Journées d'Etudes financières, organisées par l'Institut universitaire international de Luxembourg ont eu lieu les 6 et 7 novembre à Luxembourg. Le thème de ces journées a été «le financement des investissements par des emprunts à taux variables.» Lors de l'ouverture de ces journées un discours a été prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Le 5 décembre, le Comité consultatif CECA a tenu sa 213^e session à Luxembourg. A l'ordre du jour de cette session figuraient notamment les points suivants: exposé de la Commission sur les activités relevant du Traité CECA; premiers résultats de l'application de l'article 58 du Traité CECA.

Du 8 au 12 décembre s'est tenu à Luxembourg un séminaire international organisé par la Commission des Communautés Européennes et l'Administration de la Sécurité et de la Santé des Etats-Unis sur le thème: «l'évaluation des agents toxiques sur le lieu

de travail.» La séance d'ouverture fut marquée par des allocutions de Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur James Gordon Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis, et Monsieur J. Degimbe, directeur général pour l'emploi et les affaires sociales à la Commission des Communautés Européennes.

Du 15 au 19 décembre a eu lieu à Luxembourg une session du Parlement Européen consacrée notamment au budget des Communautés Européennes. Au cours de cette session Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, a fait le compte rendu de l'activité du Conseil pendant les six mois de la présidence luxembourgeoise.

Economie, Finances, Prix

Le 17 décembre 1980 la Chambre des Députés a adopté le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. D'après la loi du 23 décembre 1980 concernant le budget de l'Etat, celui-ci est arrêté comme suit:

recettes ordinaires:	48.670.319.000 Fr
recettes extraordinaires:	2.097.490.000 Fr
total des recettes:	50.767.809.000 Fr
dépenses ordinaires:	44.421.749.000 Fr
dépenses extraordinaires:	7.746.491.000 Fr
total des dépenses:	52.168.240.000 Fr

La somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne à Luxembourg s'est élevée au 31. 12. 80 à 3.921 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 20,6% par rapport au 31. 12. 79.

Le nombre des emplois dans les banques et établissements de crédit a connu une augmentation nette de 493 unités. Au 31. 12. 80 les banques et établissements de crédit ont employé 7.584 personnes (1979: 7.091), dont 5.221 ressortissants luxembourgeois et 2.363 étrangers. Les effectifs masculins se sont élevés à 4.183 et les effectifs féminins à 3.401.

Le patrimoine net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 118,44 milliards de francs au 31. 12. 80, contre 112,01 milliards le mois précédent. L'augmentation par rapport au 31. 12. 79 est de 38,4%.

Chambre des Députés

Mois de novembre

4 novembre: 9^e séance publique. – Lecture d'une proposition de loi. – Communications. – Questions au Gouvernement. – Société nationale de Crédit et d'Investissement. Règlement intérieur de la Chambre. – Projet de loi 2419 modifiant et complétant la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un Fonds des Routes, telles qu'elle a été modifiée par les lois du 29 août 1972 et du 22 juin 1979. Discussion générale. Suite. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. – Projet de loi 1859 portant approbation de la Convention concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, signée à La Haye, le 2 octobre 1973. – Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale.

5 novembre: 10^e séance publique. – Communication. – a) Projet de loi 2277 ayant pour objet la création d'une administration de l'environnement humain. Rapport de la Commission de la Fonction publique et de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. b) Projet de loi 2273 portant réorganisation de l'Institut d'hygiène et de santé publique et changeant sa dénomination en laboratoire national de santé. Rapport de la Commission de la Fonction Publique. c) Projet de loi 2274 portant organisation de la direction de la santé. Rapport de la Commission de la Fonction publique et de la Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille. – Projet de loi 1859 portant approbation de la Convention concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, signée à La Haye, le 2 octobre 1973. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. – Projet de loi 2277 ayant pour objet la création d'une administration de l'environnement humain. Discussion générale.

6 novembre. 11^e séance publique. – Projet de loi 2277 ayant pour objet la création d'une administration de l'environnement humain. Discussion générale. Suite. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motion. – a) Projet de loi 2273 portant réorganisation de l'institut d'hygiène et de santé publique et changeant sa dénomination en laboratoire national de santé. Discussion générale. b) Projet de loi 2274 portant organisation de la direction de la santé. Discussion générale.

11 novembre: 12^e séance publique. – Dépôt de plusieurs projets de loi. – Communication. – Mo-

tion d'ajournement. – Questions au Gouvernement. – Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Prorogation du mandat du commissaire aux comptes. – Questions à l'ordre du jour. – Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. – Présentation du projet de loi par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et par M. Jacques Santer, Ministre des Finances. – a) Projet de loi 2273 portant réorganisation de l'Institut d'hygiène et de santé publique et changeant sa dénomination en laboratoire national de santé. Discussion générale (fin). Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. b) Projet de loi 2274 portant organisation de la direction de la santé. Discussion générale (fin). Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motions.

12 novembre: 13^e séance publique. – Communication. – Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Rapport de la Commission des Finances et du Budget.

13 novembre: 14^e séance publique. – Communication. – Présentation d'un rapport intérimaire sur l'état actuel de l'enquête parlementaire sur l'affaire dite «de proxénétisme». – Projet de loi 2408 modifiant les articles 86 et 148 de la loi modifiée du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. – Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. – Interpellation de M^{me} Reding sur le problème de la toxicomanie au Luxembourg: causes, prévention et aide aux jeunes drogués. Motions.

18 novembre: 15^e séance publique. – Dépôt d'un projet de loi. – Questions au Gouvernement. – Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique financière et économique. Finances. Loi budgétaire.

19 novembre: 16^e séance publique. – Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique financière et économique. Finances. Loi budgétaire. Economie et Classes moyennes. Tourisme. Energie et Justice.

20 novembre: 17^e séance publique. – Interpellation de M. Berg sur les aspects sociaux et économiques de la restructuration de l'industrie sidérurgique au Luxembourg. Interpellation de M. Urbany au sujet des négociations actuelles menées au sein de

la Conférence tripartite ainsi que sur l'avenir de notre industrie de base. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique financière et économique. Economie et Classes moyennes. Fin. Energie et Justice. Réponse de M. le Ministre de l'Economie et des Classes moyennes et de la Justice. — Dépôt d'une motion.

25 novembre: 18^e séance publique. Assermentation de M. Gaston Thorn. — Communications. — Déclaration de M. Santer, Ministre des Finances, sur l'état des négociations concernant la tripartite sidérurgique. — Questions au Gouvernement. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique financière et économique. Réponses des membres du Gouvernement. Motions.

26 novembre: 19^e séance publique. — Interpellation du 20. 11. 1980 de MM. Berg et Urbany sur l'industrie sidérurgique. Motions. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique financière et économique. Motions.

27 novembre: 20^e séance publique. Communications. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique financière et économique. Finances. Loi budgétaire. Economie et Classes moyennes. Tourisme. Energie et Justice. Motions. Infrastructure et Politique éducative. Transports. Communications et Informatique. Travaux publics, Education nationale. Agriculture, Viticulture et Eaux et Forêts.

Mois de décembre

2 décembre: 21^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Infrastructure et Politique éducative. Transports, Communications et Informatique. Travaux publics. Education nationale. Agriculture. Viticulture et Eaux et Forêts. Réponses des membres du Gouvernement.

3 décembre: 22^e séance publique. — Communication. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1981. Infrastructure et Politique éducative. Transports, Communications et Informatique, Travaux publics, Education nationale. Motions. Politique sociale. Travail et Sécurité sociale.

4 décembre: 23^e séance publique. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique sociale et Santé. Travail et Sécurité sociale, Famille, Logement social et Solidarité sociale, Santé et Environnement, Force publique, Education physique et Sports. Motions.

9 décembre: 24^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Octroi du titre honorifique de leur fonction à des anciens députés. — Questions au Gouvernement. — Organisation des travaux parlementaires. — Motion de M. Berg concernant le sort de M. Kim Dae Jung. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique sociale. Travail et Sécurité sociale, Famille, Logement social et Solidarité sociale et Environnement. Réponses des membres du Gouvernement.

10 décembre: 25^e séance publique. — Communication. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Politique sociale et Santé. Travail et Sécurité Sociale, Famille, Logement social et Solidarité sociale, Santé et Environnement, Force publique, Education physique et Sports. Motions, Institutions (Etat).

11 décembre: 26^e séance publique. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Institutions (Etat). Politique sociale et Santé. Motions. Institutions (Intérieur, Fonction publique), Culture, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération. — Proposition de loi 2412 relative à l'extension des pouvoirs de la Commission d'Enquête parlementaire instaurée le 27 mars 1980.

16 décembre: 27^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Organisation des travaux parlementaires. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Institutions (Etat, Intérieur, Fonction publique), Culture, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération. Réponses des membres du Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Institutions (Etat, Intérieur, Fonction publique), Culture, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération. Motions.

17 décembre: 28^e séance publique. — Constitution d'une Commission spéciale. — Nomination du commissaire aux comptes de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Amendements budgétaires gouvernementaux. Rapport complémentaire de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. — Allocutions prononcées à l'occasion du départ de la Chambre des Députés de M. Victor Abens. — Projet de loi 2424 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1981. Discussion générale (suite). Lecture de la loi budgétaire. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Communication.

